

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-septième séance – Mercredi 15 janvier 2003, à 17 h

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Monique Cahannes, Barbara Cramer, M. Jean-Louis Fazio, M^{me} Sophie Fischer, MM. François Harmann, François Henry, Bernard Lescaze et Bernard Paillard.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller, Alain Vaissade et Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 18 décembre 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 janvier, mercredi 15 janvier et lundi 20 janvier 2003, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai reçu la demande d'un photographe de la *Tribune de Genève*, qui souhaite faire des photos dans l'enceinte de notre Conseil. Conformément à notre règlement, je vous fais voter sur cette demande.

Mise aux voix, la demande du photographe est acceptée.

3. Questions orales.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. M. Savary – qui n'est pas présent, mais je pense que M. Lathion, ou un autre de ses collègues, lui communiquera ma réponse – m'a interrogé hier sur le Parlement des jeunes.

La direction de mon département, comme vous le savez, a constaté des dysfonctionnements du Parlement des jeunes dès décembre 1999, notamment en ce qui concerne la tenue des comptes. Une subvention de 26 000 francs est allouée au parlement par le département, je le rappelle, et la subvention 2000 n'a pas été versée. En septembre 2000, le Délégation à la jeunesse a repris ce dossier, à ma demande, et un nouveau comité s'est constitué à la fin de 2001 pour tenter de réactiver le parlement moribond. La subvention 2000 a alors été versée pour payer les factures en retard. A ce jour, la subvention 2001 n'a toujours pas été versée. C'est une décision que j'avais prise en accord avec le Conseil administratif, faute de comptabilité acceptable. La Délégation à la jeunesse est toujours en attente des justificatifs des comptes 2001. Ces faits expliquent que le Parlement des jeunes n'a pu fonctionner correctement en 2002, puisqu'il ne disposait d'aucunes ressources.

En septembre 2002, un nouveau comité a été élu, il est composé en majorité de jeunes collégiens de 15 à 17 ans. Le délégué à la jeunesse, Claudio Deuel, ren-

contre ce comité mensuellement et gère et contrôle la comptabilité, à ma demande. Les sept séances plénières annuelles du Parlement des jeunes ne se dérouleront dorénavant plus dans la salle du Grand Conseil, mais alternativement dans des salles communales et des maisons de quartier. J'avais parlé de décentralisation: je pense que c'est, à cet égard, une bonne décision. Une seule séance sera maintenue dans la salle du Grand Conseil. Les statuts du parlement sont en train d'être revus et adaptés dans ce sens.

En ce qui concerne les projets, la Délégation à la jeunesse est en train d'étudier un système plus représentatif, avec l'aide de Martine Brunschwig Graf, cheffe du Département de l'instruction publique. On pourrait imaginer une représentation par élection dans tous les collèges et écoles professionnelles. Un lien annuel avec le Conseil municipal devrait également être créé pour porter les interrogations et propositions du Parlement des jeunes devant ce Conseil. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe est en train de travailler sur une charte des parlements des jeunes: la Délégation à la jeunesse suit, toujours à ma demande, de très près ces travaux et m'en fera part prochainement. Une étude européenne montre que la vie d'un parlement des jeunes est en moyenne de cinq ans et qu'après cette période une période de trois ans semble être nécessaire pour la réactivation d'un nouveau parlement. A l'heure actuelle, seule la ville de Meyrin a encore un parlement des jeunes. Le site Internet www.agpj.ch est actuellement en construction, mais le nouveau comité a promis de réactiver les pages qui concernent le Parlement des jeunes de la Ville au plus vite. Voilà, pour M. Savary, ma réponse concernant le Parlement des jeunes.

M. Losio m'a posé une question hier, après la séance du Conseil municipal, concernant un incident survenu à la Maison de quartier des Pâquis. Comme je n'étais malheureusement pas présent entre 18 h 30 et 19 h, M. Losio a eu la délicatesse de me poser cette question en aparté. Le 20 décembre, Monsieur Losio, comme vous l'avez dit, à la suite d'une fête publique, trois jeunes en état d'ébriété et qui n'avaient pas participé à la soirée de la Maison de quartier des Pâquis ont exigé d'être servis. Ces jeunes, inconnus des professionnels de la Maison de quartier, ont commencé à agresser l'animateur et les deux moniteurs présents: coups de poing, coups de boule... Les trois personnes agressées ont immédiatement porté plainte à la police et un des agresseurs a été arrêté le soir même. La Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe), comme employeur – vous savez que cette maison de quartier dépend de la FASe, même si la Ville de Genève est partie prenante au sein de la FASe – suit ce dossier ainsi que le Parquet. Il s'agit d'un incident isolé qui n'a rien à voir avec les faits qui avaient provoqué la fermeture provisoire de la Maison de quartier, à la demande de la FASe et à ma demande, en 2002. Je vous rappelle qu'à l'époque un animateur avait été menacé de mort par un petit voyou. Plainte avait été déposée, mais malheureusement cette plainte a été classée par le Procureur général.

J'ai donné rendez-vous la semaine prochaine aux trois animateurs qui ont été agressés le 20 décembre 2002. Je les recevrai dans mon bureau pour faire le point de la situation, car il est vrai que la Maison de quartier des Pâquis connaît de nombreux problèmes de violence. Il y a malheureusement de plus en plus d'absentéisme parmi les jeunes qui fréquentent les cycles ou les collèges du quartier et il est vrai qu'il y a une certaine démission en ce qui concerne la vérification de la présence des élèves dans certains collèges. Je sais de quoi je parle puisque, lorsque j'étais directeur de collège, j'ai veillé particulièrement à lutter contre l'absentéisme. C'est à mon avis le rôle des directeurs et des doyens.

Enfin, une question avait été posée par M. Harmann avant Noël, le 7 décembre, lors du vote du budget. Je pense que je puis y répondre maintenant, Monsieur le président... Suite à un incendie qui avait eu lieu à la rue des Deux-Ponts, M. Harmann disait que, selon ses informations, le Service social et le Centre d'action sociale et de santé (CASS) de la Jonction n'avaient pas aidé une famille, qu'on citera comme étant la famille P. Je ne vais pas citer le nom de la famille concernée, car cela relève de la sphère privée.

J'ai demandé une petite explication au CASS et au Service social, qui m'ont donné la réponse suivante. Les personnes sinistrées de la rue des Deux-Ponts ont été relogées par le Canton, avec l'aide de la Ville, le Canton étant propriétaire de l'immeuble sinistré. Le Service social de la Ville de Genève a participé à une cellule de crise pour fournir des conseils au Canton d'une part et un appui en matière de déménagement, par l'entremise du Square-Hugo. L'Etat a relogé les habitants, mais au barème de l'Office du logement social. Quelques personnes avaient des revenus supérieurs – j'ai pu les contrôler – à ces barèmes et elles ont refusé les propositions faites par l'Etat, en raison du loyer plus élevé que leur précédent loyer. Le Service social de la Ville de Genève n'a pas jugé qu'il lui revenait d'aider des gens dont le revenu était suffisant, hors critères du Square-Hugo. Le cas de cette famille P. doit donc relever de ce dernier cas de figure. Ces gens, en conclusion, n'avaient pas besoin d'être aidés par le Service social avec l'argent du contribuable.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je voudrais apporter un complément de réponse à la question que M. Maudet m'a posée hier, concernant les vélos abandonnés qui prolifèrent sur notre domaine public. Je vous avais répondu dans un premier temps – ce que je confirme mais en nuancant – que la police était compétente pour débarrasser les vélos munis d'une vignette et que les agents de sécurité municipaux l'étaient pour ceux qui ne portaient pas de vignette. Je dois ici compléter: ces derniers sont aussi compétents pour les vélos qui auraient une vignette, mais une vignette échue.

Proposition: acquisition de mobilier et machines de bureau

Par ailleurs, Monsieur Maudet, vous m'avez également indiqué que votre souci, que je partage, était d'éviter que des gens soient amenés à abandonner des vélos sans vignette sur le domaine public précisément pour que les agents de sécurité municipaux, en l'occurrence, s'occupent de les transporter à leur place, c'est-à-dire à la ferraille. Je dois dire que vous n'êtes pas le seul à l'avoir constaté: nous-mêmes, nous constatons effectivement une prolifération de vieux clous sur le domaine municipal. A cet égard, mon idée est la suivante, et je vois que M. Broggin est très intéressé par mes propos... Plutôt que de jeter ces vieux vélos, il conviendrait de voir s'il n'y a pas une possibilité de les recycler, sans jeu de mots, de façon qu'ils puissent servir dans le cadre des activités de Genèv'Roule. Cette association met gratuitement des vélos à disposition de la population, avec un succès réel et de plus en plus important, année après année. Grâce à la subvention que votre Conseil a octroyée à cette association, elle a la garantie de pouvoir poursuivre ses activités. Je me propose donc de contacter les représentants de Genèv'Roule à ce sujet. Il s'agirait pour eux, avec l'aide d'une autre association active dans le domaine, de remettre en état les vieilles bécanes récupérables; celles pour lesquelles le diagnostic est sans espoir seraient en revanche débarrassées. C'est dans ce sens-là que je voulais compléter ma réponse.

4. **Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 3 555 916 francs destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, machines de bureau, équipements de nettoyage, engins et équipements spécifiques pour les services de l'administration municipale – tranche 2001-2002 (PR-145 A)¹.**

Rapporteure: M^{me} Hélène Ecuyer.

La commission s'est réunie les 22, 23 et 30 janvier, ainsi que les 30 avril et 29 mai 2002, sous la présidence de M. André Kaplun. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Arlette Mbarga et Gisèle Spescha, que la rapporteure remercie pour leur travail.

¹ «Mémorial 159^e année»: Proposition, 1038.

Préambule

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal le 12 septembre 2001 à la commission des finances. Elle a été présentée conformément aux directives du Conseil administratif en matière de gestion financière; les besoins en équipements, formulés par les services de l'administration municipale lors de l'élaboration du projet de budget, doivent faire l'objet d'une demande de crédit extraordinaire au Conseil municipal. La présentation en incombe au Service des achats; sont comprises dans cette proposition toutes les demandes de renouvellement ou d'acquisition dont les coûts sont supérieurs à 10 000 francs.

Séance du 22 janvier 2002

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances, et de M. Serge Pellaton, chef du Service des achats

M. Serge Pellaton nous informe que la proposition PR-145 couvre les années 2001-2002, le Conseil administratif ayant décidé que le dépôt des demandes de crédits extraordinaires doit être coordonné avec le dépôt du budget de fonctionnement. Cette demande de crédit couvre également le mobilier à acquérir pour équiper les nouveaux postes; elle peut donc varier en fonction du nombre de nouveaux postes qui seront réellement attribués. Elle comprend aussi un nombre important de machines à affranchir, les machines à postpaiement doivent en effet être remplacées d'ici à trois ans par des machines à prépaiement. La Poste accorde une petite reprise sur les anciennes machines; c'est pourquoi il est prévu d'en renouveler l'ensemble au cours de cette année. La différence de prix, soit 4900 francs et 6400 francs, dépend de la capacité du volume d'affranchissement. Dans cette proposition figure aussi le changement du mobilier de la Gérance immobilière municipale (GIM), suite à une restructuration du service.

M. Pierre Muller nous déclare que nous devons faire un choix entre deux conceptions en matériel de bureautique, imprimantes et machines à affranchir: soit l'ultra-confort, qui consiste à tout avoir à disposition et qui incite donc à multiplier le matériel dans les bureaux, soit une vue plus rationnelle qui incite à regrouper les appareils en fonction de leur utilité. Il s'agit pour la commission d'étudier la proposition PR-145 aussi sous cet aspect.

En réponse à différentes questions d'un commissaire concernant les machines à affranchir, M. Serge Pellaton signale que le montant de reprise des anciennes machines diminue au fur et à mesure que le temps passe; d'autre part, un rabais de quantité va être négocié.

Audition de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département des affaires culturelles

M^{me} Martine Koelliker souligne que, pour le département des affaires culturelles, la proposition PR-145 comprend surtout des machines à affranchir et que, d'autre part, il est nécessaire de remplacer du matériel obsolète: un nouveau microscope de diagnostic pour le Musée d'art et d'histoire, un nouveau lecteur reproducteur pour les microfiches pour la Bibliothèque d'art et d'archéologie et différents objets pour la Bibliothèque publique et universitaire, tels que des humidificateurs pour la salle de Ami-Lullin. Elle relève que les humidificateurs sont nécessaires dans les anciens bâtiments où l'humidification est trop faible pour la conservation des pièces.

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité

M. André Hediger déclare que dans cette proposition figurent tous les objets dépassant la somme de 10 000 francs, selon une demande du Conseil municipal.

Répondant à une question concernant la «minipresse polyvalente Blum-Pro», il explique à un commissaire qu'il s'agit d'un outil de menuiserie destiné au Service des sports, servant à la réparation des charnières des rings sur la glace.

Vous trouverez en annexe les réponses aux questions posées lors de ces auditions, nécessitant un développement, notamment pour les machines à affranchir et des objets de «genre à préciser» dont la précision du genre a été demandée.

Séance du 23 janvier 2002

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et de M. Michel Mermillod, responsable administratif du Service des espaces verts et de l'environnement

La proposition, étudiée page par page, suscite quelques questions et remarques. En effet, certains estiment élevé le prix de 250 francs pour une chaise et demandent des explications. M. Manuel Tornare répond qu'il est difficile de trouver des chaises solides moins chères.

Suite à des demandes de précisions sur certains objets, M. Manuel Tornare a donné, par écrit, les réponses suivantes:

Concernant les 5 chaises pour la cafétéria de la Délégation à la petite enfance, il est répondu que les chaises actuelles sont des chaises récupérées, devenues hors d'usage. L'équipe de la délégation est passée de 8 à 20 collaborateurs en quelques

années. Ces chaises sont budgétées au même prix que celles prévues pour la café-téria du Musée d'histoire des sciences, soit 250 francs/pièce.

Pour l'équipement des 51 postes administratifs pour le Service social (SSVG), il s'agit de respecter la loi cantonale qui impose aux communes de mettre à la disposition des services publics et privés d'aide à domicile les locaux et le mobilier adéquats.

Pour l'année 2002, le Canton a demandé l'équipement de 41 postes supplémentaires, 36 pour la Fondation des services d'aide et de soins à domicile et 5 pour l'Hospice général, dans les 8 centres d'action sociale et de santé (CASS) de la ville de Genève. Les 10 autres postes sont des postes complémentaires au SSVG, dont 3 dans les CASS pour la mise en place des expériences pilotes, un poste d'infirmière, deux dans le secteur d'animation, un au Square Hugo et le reste à la direction du service.

Séances du 30 janvier et du 30 avril 2002

Lors de ces deux séances, des remarques sont faites sur les réponses reçues et sur celles qui ne sont pas encore parvenues.

Séance du 29 mai 2002

Les réponses étant parvenues à la commission, il est possible de boucler cet objet.

Une modification de la liste des demandes de nouveaux postes influence la somme initialement prévue pour le mobilier et entraîne un amendement demandant une diminution de 32 000 francs.

Un achat de 80 chaises pliantes à 120 francs la pièce pour la Bibliothèque de la Servette et celle des Eaux-Vives nécessite aussi un amendement; en effet, ces chaises ont été livrées en 2001. Cela représente une diminution de 9600 francs. La somme totale à déduire est donc de 41 600 francs. Ces amendements relevant de modifications dues à l'actualisation de la proposition, ils sont acceptés sans discussion.

Proposition initiale:	3 555 916 francs
Amendements:	<u>– 41 600 francs</u>
Nouveau montant:	3 514 316 francs

Discussion

La discussion de la commission a eu lieu lors des différentes auditions et peut se résumer en quelques lignes. Les coûts sont, pour la majorité des commissaires,

difficiles à évaluer et entraînent de nombreuses questions demandant de justifier et de préciser l'usage du matériel ou du mobilier; il est en effet facile de comprendre l'utilité d'une machine à affranchir, mais comment se fait-il que la Ville de Genève ne puisse pas obtenir les mêmes tarifs pour la reprise des anciennes machines par la Poste que des privés qui se regroupent? L'avis de certains est que la Ville devrait mieux négocier certains achats. Et les chaises? Pourquoi des chaises à 250 francs et même à 600 francs?

Vote

Toutefois, conscients de la nécessité de renouveler et d'équiper correctement les différents services de l'administration municipale, et accordant une certaine confiance aux différentes justifications présentées par les magistrats, leurs collaborateurs et le Service des achats, les membres de la commission des finances ont voté la proposition PR-145 amendée, s'élevant au total à 3 514 316 francs, à l'unanimité des 15 présents et vous invitent à en faire de même.

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 222 000 francs destiné à l'acquisition d'équipements fixes pour différents services de l'administration municipale.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 222 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2012.

PROJET D'ARRÊTÉ II AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 389 240 francs destiné à l'acquisition de mobilier pour différents services de l'administration municipale.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 389 240 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2010.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 903 076 francs destiné à l'acquisition de machines, matériel et engins spécifiques pour différents services de l'administration municipale.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 903 076 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2007.

Annexes: réponses des différents départements

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteure (AdG/TP). Cette proposition arrive enfin devant notre Conseil et nous pourrions enfin l'approuver, car il s'agit vraiment de matériel dont les services de la Ville ont besoin. Les Centres d'action sociale et de santé, notamment, en ont besoin. Ces centres sont devenus une obligation cantonale: nous devons fournir les locaux, le matériel et le personnel. Cette proposition ayant été déposée en 2001, il leur a fallu bricoler jusqu'à maintenant pour ne pas avoir trop de problèmes. Je vous demande donc de voter cette proposition.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté I est mis aux voix par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II amendé par la commission est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 222 000 francs destiné à l'acquisition d'équipements fixes pour différents services de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 222 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2012.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 389 240 francs destiné à l'acquisition de mobilier pour différents services de l'administration municipale.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 389 240 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2010.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 903 076 francs destiné à l'acquisition de machines, matériel et engins spécifiques pour différents services de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 903 076 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2007.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

- 5.a) **Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 47 665 000 francs destiné:**
- pour 28 265 000 francs aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la nouvelle ligne de tramway «Acacias» sur le territoire de la Ville de Genève;
 - pour 22 575 830 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 3 175 830 francs, à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif dans le secteur de la ligne de tramway «Acacias» situé sur le territoire de la Ville de Genève (PR-210 A)¹.

Rapporteur: M. Guy Savary.

La commission des travaux a tenu séance le 18 septembre 2002, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon. Que M^{me} Ursi Frey soit remerciée pour la bonne tenue des notes de séance!

Audition de MM. Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie, et Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

M. Choffat déclare d'emblée que nous sommes en présence du même processus que celui du tram de Sécheron. Trois partenaires sont en lice: Etat de Genève, TPG, Ville de Genève. L'Etat reste le maître d'ouvrage principal; les coûts sont partagés entre le Canton et les communes. En ce qui concerne notre municipalité, elle saisit l'occasion de réaménager les lieux et de reprendre l'assainissement des eaux.

M. Gfeller présente le tracé du futur tram; il indique qu'un véritable réseau sera mis en place. Le tronçon traité par la proposition PR-210 part du rond-point de Plainpalais, longe l'avenue Henri-Dunant, traverse la place des Vingt-Trois-Cantons et le pont des Acacias, rejoint la route du même nom pour aboutir au carrefour de l'Etoile (avec son parking d'échange); le tram rebrousse chemin vers le pont Rouge (plus tard, il rejoindra la commune de Lancy).

Les coûts investis par la Ville de Genève visent bien sûr la distance située sur le territoire de la commune.

¹ Proposition, 134.

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

Route des Acacias

L'option générale consiste à créer un site réservé – le plus long possible – pour le tram. De part et d'autre, seront créées une voie automobile et une piste cyclable. De nombreux giratoires assureront au mieux la progression de la circulation.

Rond-point de Plainpalais

La place sera rénovée, avec l'installation d'un nouvel édicule et de quatre nouveaux arrêts. La sortie actuelle du parking de Plainpalais aboutit vers le nœud ferroviaire; par conséquent, elle sera déplacée vers la Banque Darier-Hentsch (avec entrée et sortie). Quant à la sortie piétonne, elle ne bouge pas; des améliorations seront apportées à l'ascenseur du parking.

Un projet est à l'étude qui verrait la réalisation d'un tunnel de 50 mètres entre le parking et le rond-point de Plainpalais.

Plaine de Plainpalais

Le long de cet emplacement, nous trouverons le même profil qu'à la place du Cirque; le site du tram sera assez large pour laisser passer des bus éventuels.

Place des Vingt-Trois-Cantons

Il faudra traiter les différents éléments de la place, également au début de la rue Dancet.

Pont des Acacias

Les trottoirs seront préservés, ainsi que deux voies de circulation. Le pont restera dans sa forme actuelle avec des structures renforcées.

Le projet de créer une passerelle pour piétons de chaque côté du pont a été abandonné.

Tronçon pont des Acacias-rue des Ronzades

Suite au pont, le tourner à gauche sur la rue Caroline sera supprimé; cela doit freiner le mouvement de transit à travers le quartier des Acacias.

Une question n'est pas résolue: y aura-t-il des feux de circulation ou un giratoire au niveau de la rue des Ronzades?

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

Par la suite, M. Gfeller rappelle le processus général en ce qui concerne la création d'une nouvelle ligne de tram: le Canton demande une concession aux autorités fédérales, s'ensuit une phase d'études pour arriver à l'autorisation de construire. A ce stade, c'est l'Office fédéral des transports qui accorde l'autorisation. La mise à l'enquête publique a suscité moult questions; le TCS et le Groupement transport et économie (GTE) constituèrent les principaux opposants. Dans ce dossier, la concertation fut privilégiée; ainsi, les différents acteurs se sont réunis pour échafauder une convention d'accord avant de solliciter le feu vert fédéral.

Question des commissaires

Aux interrogations des membres de la commission des travaux, MM. Choffat et Gfeller répondent que le futur tram se situera en site propre depuis le rond-point de Plainpalais jusqu'au bout de la plaine de Plainpalais, puis il sera en site banal à la place des Vingt-Trois-Cantons et sur le boulevard du Pont-d'Arve; il retrouvera le site propre depuis le pont des Acacias jusqu'à l'Etoile (carrefour de l'Etoile: site mixte).

A la suite de la fermeture de l'accès à la rue Caroline, on verra apparaître des «voies privilégiées» de circulation, à savoir la rue de l'Ecole-de-Médecine, le quai Ernest-Vansermet et le quai Charles-Page. Quant au giratoire des Ronzades, il s'agira vraisemblablement d'un dispositif avec des feux de circulation pour faciliter le passage du tramway.

Dans ce projet, l'Etat n'a pas recouru au financement du Fonds d'équipement, car ce dernier n'est plus suffisamment alimenté.

Qui paiera le renforcement du pont des Acacias? Cet ouvrage appartient à la Ville de Genève.

A noter que la mise aux normes adéquates aurait dû être faite de toute façon; l'amélioration envisagée est liée à la surcharge provoquée par les futurs trams. Par ailleurs, l'Etat, maître d'ouvrage, a décidé d'entreprendre les installations du transport public pendant l'été 2002.

Un commissaire souhaite qu'un projet d'une telle grandeur connaisse, dans le futur, la simultanéité des couvertures financières.

Le chantier des canalisations du boulevard de la Cluse n'est-il pas bien meilleur marché que celui de la route des Acacias? Il est répondu que les deux sujets ne sont pas comparables, car ici nous sommes en face de très vieux équipements, que la situation aux Acacias est très complexe, car il s'agit d'envisager plusieurs chantiers provisoires pour assurer la viabilité du trafic.

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

Un commissaire déplore que le flot des véhicules privés se déversera sur la rue de l'École-de-Médecine, les quais Ernest-Ansermet et Charles-Page (à une seule voie de circulation actuellement) ou bien par la passerelle des Vernets et la rue François-Dussaud.

Quant à la passerelle des Vernets, elle ne subira pas de modifications.

Y aura-t-il une voie de bus sur le pont des Acacias? Une bande large sera réservée aux TPG au milieu de l'ouvrage.

Commentaire du rapporteur:

Malgré une concertation menée avec les différentes parties intéressées, il reste des questions non résolues en ce qui concerne les problèmes de trafic. Il est regrettable que la majorité de la commission des travaux ait refusé l'audition de l'OTC, des TPG, du TCS et du GTE. Ponctuellement, il reste des incertitudes quant à la réalisation définitive du giratoire «Ronzades». Par ailleurs, s'il est compréhensible d'éviter le transit par le quartier des Acacias, il est à craindre un afflux de circulation important le long du parc des Acacias (par la rue des Ronzades). Inutile de rappeler que ce poumon vert reste le seul du quartier. Ainsi, il eût été judicieux de pouvoir approfondir cette question. Il s'agira en tout cas de protéger le parc (monticule, haie d'arbres?).

Néanmoins, aux yeux du rapporteur, il ne s'agit pas de freiner l'installation définitive et rapide de la ligne de tram le long de la route des Acacias.

Vote

La commission des travaux vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par 11 oui (1 DC, 2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 2 R), 2 oppositions (2 L) et 2 abstentions (1 DC, 1 L), d'approuver les deux projets d'arrêtés. (Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.)

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

**5.b) Résolution de MM. Pierre Reichenbach et André Kaplun:
«Non à la politique de république bananière en matière
d'abattage d'arbres: qui a autorisé l'abattage des arbres à la
route des Acacias?» (R-46)¹.**

PROJET DE RÉSOLUTION

A aucun endroit dans la proposition PR-210 il n'est fait état de l'abattage des arbres à la route des Acacias.

La situation créée par l'abattage de ces arbres est inacceptable.

Ces arbres ont été abattus sans aucune publication officielle dans la *Feuille d'avis officielle*.

Les travaux d'abattage ont été menés avec une très grande discrétion, voire la nuit.

Il s'agit d'un acte choquant, opéré sans que les élus municipaux ne puissent se prononcer ni exercer leur droit de recours.

De ce fait, le citoyen de la ville est privé de son droit référendaire.

Fort des éléments exprimés ci-dessus, le Conseil municipal déclare et demande ce qui suit:

Le Conseil administratif doit intervenir par toute voie légale pour:

- évaluer le coût et les dommages subis par la Ville de Genève;
- estimer les dommages et intérêts de la cause;
- exiger du responsable des faits, et à sa charge exclusivement, une plantation aux Acacias avec des arbres de grande taille, voire avec des arbres similaires en taille, qualité et essence à ceux abattus;
- demander des explications, par une enquête administrative avec des conclusions ad hoc, concernant le droit de recours, qui ne pourra pas s'exercer, attribué aux élus municipaux de la ville de Genève;
- une même demande est formulée concernant le droit référendaire pour les citoyens de la ville de Genève;
- exiger de l'autorité de tutelle qu'une telle situation ne se reproduise plus.

M^{me} Linda de Coulon, présidente de la commission des travaux (L). Une fois de plus, avec la proposition PR-210, la commission des travaux s'est trouvée

¹ Annoncée, 2069.

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

devant un fait accompli. Il n'aura échappé à personne que les travaux de la nouvelle ligne de tram N° 17 dans le secteur des Acacias ont débuté depuis belle lurette, et ce n'est ni cette assemblée, ni la commission des travaux, ni même le rapporteur qui est responsable de ce véritable anachronisme. Le Conseil municipal a été saisi en urgence de cette proposition, qui en a lui-même saisi aussitôt la commission des travaux. Celle-ci a démarré son étude sur les chapeaux de roue, dès la rentrée de septembre, en quasi-priorité, au détriment d'autres propositions déposées dans les délais. Elle a même renoncé à procéder à certaines auditions, dont celle du Syndicat des conducteurs TPG, qui l'avait pourtant demandée, pour aller plus vite et ne pas compromettre l'avancement des travaux.

Nous avons déjà vécu le même scénario lors de l'étude de la proposition PR-191 qui, je vous le rappelle, visait certains aménagements de la place de Cornavin, dans le cadre de l'extension du tram N° 13 et de la ligne de bus N° 1. Je me dois de relever, en tant que présidente de la commission des travaux, que cette situation semble devenir banale lorsqu'il s'agit de travaux qui font l'objet d'un partage de compétences entre diverses institutions et d'une répartition de frais entre la Ville de Genève et le Canton, comme cela est la règle lors de la construction de places d'arrêt, de chaussées et de tout autre site réservé aux véhicules des Transports publics genevois. Le magistrat en charge, qui se présente comme un chantre de la concertation, aurait-il des problèmes de communication avec les autres parties impliquées dans ces projets?

De deux choses l'une: ou bien le Conseil municipal et sa commission des travaux peuvent travailler valablement sur des projets où ils ont un mot à dire; ou bien alors la Ville de Genève a des prérogatives inexistantes ou vides de substance, ce qui entraîne des frustrations inévitables. Il conviendrait peut-être que la municipalité soit engagée dans ces projets beaucoup plus rapidement et qu'elle puisse en discuter avec les instances cantonales. En tout cas, il faut trouver mieux!

Le président. Le rapporteur M. Savary ne prend pas la parole, je la donne à l'un des résolutionsnaires, M. Reichenbach.

M. Pierre Reichenbach (L). Il n'est ni dans l'intention de M. Kaplun ni dans la mienne de contester le bien-fondé de l'installation du tram à la route des Acacias. En revanche, nous sommes particulièrement choqués – M^{me} de Coulon l'a relevé – par l'abattage des arbres qui a eu lieu le long de cette avenue. Il ne faut pas nous raconter que le Conseil fédéral aurait décidé l'abattage à la route des Acacias à Genève: le Conseil fédéral se détermine sur le bien-fondé du tracé du tram, *punkt schluss fertig!*

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

On sait que notre Conseil, à propos du tram de la rue de Lausanne, avait demandé des plantations d'arbres qui, à l'époque, ont été minimisées dans les discussions. Aux Acacias, par crainte d'un référendum ou de je ne sais quelle contestation, on a pris le taureau par les cornes, sans consulter ni les services officiels du Canton ni ceux de la Ville, et on a abattu tous les arbres.

En l'occurrence, je ne me bats pas pour des roseaux ou pour des manches à balai: je me bats pour une avenue qui était bordée par de grands arbres, et maintenant il n'y en a plus! Je considère la méthode qui a été utilisée comme hautement critiquable. L'arrachage s'est passé de nuit, le week-end, ni vu ni connu; le matin on avait rebouché la chaussée et plus rien! Evidemment, certains ont dû se dire qu'il fallait faire attention, en se rappelant la place du Marché à Carouge, où il y a eu une contestation qui a bloqué les travaux. Nom d'une pipe, mais Carouge, ce n'est pas Genève, la route des Acacias, ce n'est pas la place du Marché!

Ce qui me fâche particulièrement, c'est que, connaissant les sensibilités à cet égard dans notre Conseil comme d'ailleurs au Conseil administratif, je suis convaincu qu'on aurait pu éviter ces abattages. Il aurait peut-être fallu revoir un peu le projet, mais on a préféré prendre le rouleau compresseur et tout casser! Alors, bien sûr, on a prévu de remplacer ces plantations. A côté du montant inscrit dans le devis CFC (code de frais de construction), il est dit la chose suivante, je cite: «Ce sera l'occasion de renforcer les plantations d'alignement. Le montant prévu au budget est de 100 000 francs.» Or, sur la longueur des Acacias, il faudrait multiplier ce chiffre par dix pour retrouver une arborisation à peu près normale. En effet, planter des manches à balai, ce n'est pas satisfaisant, ni souhaitable. La population a besoin d'espaces verts, alors ne détruisons pas ce qui existe!

J'ajoute que cette résolution a permis au magistrat M. Tornare de se pencher sur le problème. Mesdames et Messieurs, vous ne le savez peut-être pas, mais il avait été prévu d'abattre les arbres au bord de la plaine de Plainpalais. Grâce à notre intervention et à la célérité de M. Tornare, il a été possible de bloquer l'opération. En effet, on allait couper tous les arbres à Plainpalais! Non, mais ce n'est pas sérieux! Je trouve inadmissible et je dirais même scandaleux qu'on se permette de telles exactions sur des avenues dont nous sommes, Ville de Genève, les propriétaires et alors que le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) fait des efforts tout particuliers concernant les plantations.

Aux Acacias, je ne pense pas qu'on replantera des arbres comme ils étaient avant: connaissant les promoteurs de l'opération, on va se retrouver avec une centaine de manches à balai le long de la route. C'est pourquoi nous demandons au Conseil administratif d'évaluer le coût et les dommages subis par la Ville de Genève – car il faut quand même demander des comptes – d'estimer les dommages et intérêts de cette cause, car ce n'est pas à la Ville de Genève de payer ces

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

exactions avec les impôts de ses habitants. Nous demandons au Conseil administratif d'exiger du responsable des faits, et à sa charge exclusivement, une plantation d'arbres de grande taille, voire similaires à ceux abattus en taille, qualité et essence. Il y avait plusieurs essences, et qui n'étaient pas malades, à la route des Acacias.

Une même demande est formulée concernant le droit référendaire des citoyens de la ville de Genève. C'est du droit élémentaire: en vingt-quatre ans de Conseil municipal, j'ai appris que chaque proposition pouvait faire l'objet d'un référendum, qui permet aux citoyens, aux gens qui nous ont élus de se prononcer. Dans le cas de la route des Acacias, ils ne vont pas pouvoir se prononcer puisque les arbres ont été arrachés. Quelqu'un qui aurait voulu protester n'aura même pas eu cette possibilité démocratique. Je trouve cela scandaleux!

Enfin, il faut exiger de l'autorité de tutelle qu'une telle situation ne se reproduise plus. Pour ma part, je me pose des questions quant à l'autorité de tutelle. En effet, si elle est d'accord avec le Conseil fédéral pour qu'on abatte les arbres en ville de Genève, comme si on devait faire une piste d'aéroport – à la route des Acacias, on peut maintenant facilement atterrir! – je me demande quelle sera sa réponse...

Chers collègues, je vous demande d'accepter cette résolution en marge de la proposition PR-210, parce que nous ne pouvons pas, en ville de Genève, laisser faire n'importe quoi par n'importe qui!

Premier débat sur la proposition et préconsultation sur la résolution

Le président. Je donne la parole à M. Savary, pour le Parti démocrate-chrétien.

M. Guy Savary (DC). Le groupe démocrate-chrétien votera les deux arrêtés de la proposition PR-210. Il est clair que le réseau de collecteurs ne pose aucun problème et que notre groupe est tout à fait favorable à l'implantation d'un tram à la route des Acacias.

Nous regrettons néanmoins que la majorité de la commission des travaux n'ait pas accepté quelques auditions supplémentaires, car au niveau de la circulation – même si on nous a dit qu'il y a eu une large concertation sur le sujet, ce dont nous nous félicitons – nous n'avons pas reçu toutes les assurances et toutes les réponses aux questions que certains membres de la commission se posaient lors de l'unique séance sur cet objet. En effet, il y aura un net report de la circulation, notamment sur le quai Ernest-Ansermet, le quai Charles-Page, la passerelle

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

des Vernets, la rue François-Dussaud, du fait que le transit à travers le quartier des Acacias sera rendu quasi inexistant, puisqu'on ne pourra plus tourner à gauche après le pont des Acacias. Cela sera très bon pour la tranquillité du cœur du quartier des Acacias, mais il y aura quand même un report certain sur d'autres artères.

Ce qui nous paraît le plus inquiétant, c'est l'augmentation de trafic à la rue des Ronzades. A cet égard, il eût été préférable d'avoir quelques réponses supplémentaires lors des débats en commission. Encore une fois, comme on ne pourra plus transiter par le quartier des Acacias, il y aura inévitablement un accroissement considérable de la circulation le long de la rue des Ronzades pour pénétrer dans le quartier des Acacias. Quid du seul poumon vert existant dans le quartier, soit le parc des Acacias? J'interpelle ici M. Ferrazino pour qu'il nous donne ce soir une réponse dans cette enceinte: quelles mesures seront prises pour préserver ce parc? Y aura-t-il des haies d'arbres, des bosquets, un monticule, pour protéger du déferlement de voitures et de circulation privée le seul poumon vert du quartier? Il faudra que le Conseil administratif prenne des mesures pour préserver le parc dit «des Acacias».

M. Bruno Martinelli (AdG/SI). Nous avons effectivement constaté, déjà lors de l'entrée en matière sur cette proposition il y a quelques mois, certaines réserves, voire des oppositions, concernant le report de la circulation sur les axes avoisinant la route des Acacias. Nous avons entendu la même chose en commission et nous le retrouvons dans les rapports. A cet égard, je crois, Monsieur le président, que le moment est venu de filer un scoop à mes chers collègues d'en face!

Le scoop, c'est celui-ci: si nous sommes en train de dépenser autant d'argent et autant d'énergie, si nous sommes en train d'éventrer tous les grands axes de la ville et de l'agglomération urbaine à Genève, c'est principalement pour mettre à disposition un moyen de transport alternatif à la voiture, offrir une alternative efficace, rapide, très étendue, confortable, bon marché et écologique. Le but visé, bien entendu, c'est la diminution de la circulation et des voitures en ville de Genève. Par conséquent, la crainte de voir les axes secondaires encombrés par le report de l'actuelle circulation sur les grands axes est un faux problème, puisqu'il y aura moins de voitures.

La nécessité impérieuse de réduire – et non pas d'interdire, je le précise – le nombre de voitures dans les zones urbaines n'est pas une idée fixe du Conseil administratif de gauche en Ville de Genève. En effet, toutes les municipalités de toutes les villes se trouvent aujourd'hui confrontées à ce problème, qu'elles soient administrées par la gauche ou par la droite. Certaines villes préconisent des solutions drastiques, comme Londres qui envisage d'instituer un péage pour les voitures qui entrent en ville. D'autres s'attaquent au problème avec des actions

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

symboliques, comme Paris qui a transformé en plages, pendant l'été, les deux grands axes le long de la Seine. D'autres encore, comme Amsterdam, ont créé une zone bleue d'un rayon de 6 kilomètres où le sabot est garanti après vingt minutes de dépassement du droit de stationner. A Florence, c'est pareil, sauf que ce n'est pas le sabot, mais la fourrière. Lausanne construit un métro, Genève, un réseau de transports publics performant et rapide, capable de répondre aux besoins de déplacement d'une large partie de la population, un réseau qui comprend bus, trams, bateaux, RER, ainsi que la création de nombreux parkings d'échange. Or j'ai le sentiment que tout cela n'est pas encore acquis, qu'on continue à imaginer que, malgré tous ces efforts pour le transport public, il y aura encore et toujours autant de voitures. Ce serait vraiment bien dommage!

En l'occurrence, la ligne de tram des Acacias est un élément très important de ce réseau et, pour cette raison, je vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à vous prononcer favorablement sur cette proposition.

M. Alain Fischer (R). Monsieur le président, vous transmettez à M. Martinelli que son scoop n'en est pas un, mais que nous tenons à le remercier de nous annoncer qu'à midi le soleil est au zénith! Monsieur Martinelli, ce que vous venez de dire est une lapalissade et vous auriez pu économiser cinq minutes de discours!

Cela dit, le groupe radical est tout à fait favorable au rapport PR-210 A et aux deux crédits demandés. Il est clair que, les travaux ayant commencé avant la demande de crédit, nous étions un peu au pied du mur et devant le fait accompli. La preuve, c'est que tous les acteurs qui œuvrent par rapport à la circulation sur le plan cantonal ou communal, et qui sont cités dans le rapport de M. Savary, n'ont pas pu être auditionnés. Il reste que tous les acteurs, y compris le TCS et le GTE, étaient pour ce tram. Il y a eu une très bonne concertation en amont et c'est là une chose qu'il faudra renouveler plus souvent.

Quant à la durée des travaux et à la détérioration du trafic – qui touche tous les usagers: les Transports publics genevois sont aussi gênés par ces travaux et ceux qui empruntent de temps en temps cet axe constatent que les bus des transports publics sont, eux aussi, coincés dans la circulation, hélas – il serait peut-être judicieux, comme il est dit dans un article du *Genève Home Information* d'aujourd'hui, de trouver une solution pour mieux coordonner et accélérer le rythme desdits travaux. Il faudrait augmenter les horaires, en instituant les deux-huit, ou bien augmenter le rythme de travail. En France, on arrive à construire 20 kilomètres de ligne en trois ans et nous, nous mettons vingt ans pour en faire 3 kilomètres! Mais enfin, c'est un autre problème.

Le groupe radical acceptera cette proposition, avec les recommandations que je viens de donner pour les travaux futurs.

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

M. Georges Queloz (L). Hier soir, le magistrat concerné par cette proposition ne se souvenait pas de mon nom! Eh bien, je voudrais lui donner l'occasion de s'en souvenir, d'autres en ont fait l'expérience, Monsieur Ferrazino... (*Exclamations.*) Je crois, Monsieur Ferrazino, que vous employez là une technique qui vous caractérise et qui consiste à montrer votre mépris pour certaines personnes ou certains partis qui ne partagent pas vos idées. C'est la première hypothèse. La population, ou ceux qui ont entendu vos propos en jugeront. La deuxième hypothèse, et c'est certainement la plus vraisemblable, c'est qu'à votre âge vous soyez déjà frappé par la maladie d'Alzheimer... (*Rires.*) Je vous rappelle au passage qu'Alzheimer se prénomme Aloys, parce qu'on vous posera sans doute la question!

Je dis cela parce que j'avais déjà dénoncé le fait que les travaux, à la rue de Lausanne, avaient commencé avant qu'on ait voté les crédits. De même, le rapport sur la proposition d'aménagement de la place de Cornavin n'est pas encore arrivé sur nos pupitres et les travaux sont pratiquement finis, ou sont en tout cas bien entamés. Nous sommes trop souvent mis devant le fait accompli et je trouve que vous avez certains points communs avec feu François Mitterrand dans la manière de gouverner.

Concernant les Acacias, lorsque j'ai soulevé cette question lors d'une récente séance plénière, vous vous êtes approché de ma voisine, présidente de la commission, et vous lui avez manifesté votre surprise – c'est pour cela que je me dis que, finalement, ce doit être Alzheimer – d'apprendre que le rapport n'était pas rendu et qu'il n'avait pas encore été voté, alors que les travaux avaient commencé. Je crois savoir que la loi sur l'administration des communes stipule que tous les arrêtés que nous votons sont soumis au délai référendaire et c'est la raison de mon indignation: manifestement, dans tout ce qu'on nous propose, dans tout ce qui est discuté en commission, on ne peut plus rien modifier.

En l'occurrence, contrairement à ce qu'a dit M. Martinelli, nous ne remettons pas la proposition en cause. Lors de sa prise en considération et de son renvoi en commission des travaux, j'avais eu l'occasion de m'exprimer et de dire que nous ne contestons ni la ligne de tram, ni le réseau de collecteurs et la séparation des eaux. Ce qui nous préoccupait, c'était essentiellement l'aménagement en surface, tant les arbres que la modification du trafic et, également, le problème des coûts. Vous aviez eu la gentillesse de me rendre hommage, en disant que j'étais bien connu pour me préoccuper des coûts. Voilà, Monsieur Ferrazino, ce que vous avez dit. D'ailleurs, heureusement qu'il y a dans nos rangs quelques conseillers qui se préoccupent des coûts. Quoi qu'il en soit, nous avons dû étudier l'objet en commission au pas de charge – les 47 millions ont été votés en 47 minutes à peu près! – nous avons refusé des auditions. De toute façon, les jeux sont faits, plus rien ne peut être modifié, mais je trouve que c'est se moquer du contribuable, du

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

citoyen et de ses droits, qu'il s'agisse du référendum, des pétitions ou de tout ce qui peut permettre à la population de s'exprimer.

Aussi, le groupe libéral, n'ayant pas pu participer véritablement au débat compte tenu de la procédure, ne pourra en aucun cas donner un blanc-seing et voter ces crédits. Par hypothèse, que se passerait-il si, aujourd'hui, nous refusions ces crédits? Vous allez me dire que c'est le Canton qui payerait. Eh bien, laissons le Canton payer! Qui a commandé les travaux, comment se fait-il qu'ils durent si longtemps? Il y a eu visiblement une mauvaise gestion. Vous allez me dire, Monsieur Ferrazino, que vous n'êtes pas le maître de l'ouvrage. J'en conviens, mais dans n'importe quelle ville au monde, pour des travaux aussi importants, tout d'abord on voit tous les jours des ouvriers sur le chantier, ce qui n'est pas le cas aux Acacias, et en plus ils travaillent au moins jusqu'à 22 h 30!

M. Gérard Deshusses (S). Ce rapport sur la proposition PR-210 montre bien qu'il y a des difficultés dans la gestion des travaux à la route des Acacias. Puisqu'il s'agit de travaux qui sont entrepris à la fois par le Canton et par la Ville, il est vrai qu'il faut une coordination et que, dans ces conditions, la liberté de mouvement, de décision de la Ville est quelque peu limitée. Mais nous connaissons déjà bien cette situation, puisque nous l'avons vécue à la rue de Lausanne. Il n'y a là rien de neuf et il ne faut pas s'offusquer sous prétexte que la Ville doit quelque peu se presser. Le pire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et nous l'avions déjà dit à propos de la rue de Lausanne, ce serait que nous n'ayons pas encore commencé les aménagements de surface au moment où le Canton aurait terminé ses travaux, et qu'il y ait, en lieu et place d'un aménagement terminé, un immense terrain vague. Bien entendu, j'imagine que parmi nous, sur certains bancs, il y a des partis que ce genre de situation amuserait et qui pourraient être tentés de retarder un peu le mouvement, de façon à montrer à la fois l'incapacité, l'incohérence et l'incompétence de l'Alternative sur ce dossier, sachant qu'en période électorale cela peut rapporter plus ou moins gros... Mais nous ne sommes pas tombés de la dernière pluie et, en commission, nous avons compris qu'il fallait accélérer nos travaux, non pas dans un but purement électoraliste, mais simplement parce qu'il faut être raisonnable et responsable vis-à-vis de la population, qui nous a demandé des lignes de tram mais pas d'ouvrir des chantiers sur dix, quinze ou vingt ans.

En l'occurrence, Monsieur Fischer, nous prenons peut-être plus de temps que certaines villes françaises pour réaliser nos lignes de tram, mais j'ai eu l'occasion d'assister à l'inauguration de la ligne de tram de 11 kilomètres à Lyon et je peux vous dire que les véhicules n'ont pas circulé ce jour-là et que la municipalité de Lyon n'était pas à l'aise, mais bien plutôt dans ses petits souliers... Si c'est pour précipiter le mouvement de cette manière-là, Monsieur le conseiller municipal, ce

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

n'est pas la peine et je vous recommande de choisir une autre optique. En effet, si le jour de l'ouverture de la ligne, aucun véhicule ne circule, je peux vous dire que vous ne serez pas bien!

Cela dit, reste la question des arbres à la route des Acacias. Cette route, que j'ai personnellement empruntée pendant de longues années, puisque je résidais à Perly et que je me rendais régulièrement en ville pour y étudier et pour y travailler, a toujours été une rue sinistrée en termes d'aménagement. Il y avait un alignement d'arbres plutôt désordonné, ces arbres avaient des dimensions tout à fait aléatoires et étaient d'essences extrêmement modestes, puisqu'il s'agissait de platanes. Une lecture attentive des plans nous aurait permis de constater qu'effectivement ces platanes étaient condamnés, mais c'est une fois qu'ils ont été par terre que certaines âmes sensibles se sont étonnées de voir qu'ils avaient été coupés. Reste qu'il ne faut pas se moquer du monde: un aménagement de qualité voudrait que, sur cette artère, on prévoie une arborisation de qualité permettant une amélioration de l'ensemble du quartier. Ce ne sont donc pas ces quelques arbres qu'il fallait sauver; en revanche, il nous faut maintenant un véritable projet en termes d'arborisation. Nous ne voulions pas modifier le tracé du tram, car nous l'avons aussi déjà vécu à la rue de Lausanne: il faut retourner à Berne, redemander des autorisations et donc perdre encore du temps. Cela, nous ne le voulions pas. En conclusion, nous voterons bien entendu les deux arrêtés de la proposition PR-210.

M. Pierre Reichenbach (L). Je vais commencer par la fin, parce que les propos de M. Deshusses m'ont hérissé... Je rappellerai qu'à la route des Jeunes la Ville de Genève avait déjà participé aux travaux avec le Canton et que, pratiquement depuis la Jonction jusqu'aux trémies qui amènent en ville, une arborisation était prévue. Cette arborisation n'a jamais été réalisée et il n'y a que quelques maigres buissons à gauche et à droite de cette pénétrante en ville de Genève.

Je ferai un deuxième rappel. Soit dit en passant, quand je me retirerai de ce Conseil, j'écirai un bouquin qui s'appellera «Anecdotes municipales». Le *Mémorial* est à cet égard un document extrêmement intéressant. En 1980, un architecte visionnaire qui s'appelait M. Reubi avait prévu – nous nous étions battus contre lui et je le regrette maintenant – de réaliser dans les Rues-Basses une gaine technique plus large, qui s'ouvrirait pratiquement sous toute l'avenue, pour permettre le passage des canalisations et éventuellement y faire des galeries commerciales. Nous avons fait mieux: nous avons choisi un aménagement qui s'est réalisé difficilement, qui a pris beaucoup de temps, mais nous avons quand même construit une gaine technique horizontale qui a servi à accueillir tous les fluides! Dans ce cas-là aussi, pour parodier M. Deshusses, on s'est trouvé confronté au revêtement des Rues-Basses: c'est récemment qu'on a terminé ce revêtement et

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

pendant longtemps on s'est trouvé avec des arrêts de bus où il n'y avait que de l'asphalte! M. Reubi pensait, à l'époque, qu'on aurait pu construire une dalle supérieure pour supporter les rails du tram et qu'on travaillerait dessous avec des mini-engins de creuse. C'est ce qui se fait dans les sous-sols de Jelmoli à l'heure actuelle. Alors, je suis étonné que les promoteurs du projet n'aient pas prévu à la route des Acacias – puisque ce sera une artère d'avenir, moderne, super – une gaine technique où mettre toutes les canalisations pour éviter d'avoir à ouvrir la chaussée par la suite. Mais enfin, c'est peut-être encore une solution trop visionnaire...

Par ailleurs, je regrette qu'on n'ait pas auditionné les syndicats des TPG et qu'on ait oublié le personnel. Ce personnel a besoin d'avoir un abri quelque part et dans la proposition rien n'a été pensé à ce sujet. Chers collègues, je crois que cela fait aussi partie de nos prérogatives que de nous assurer que tout se passe bien pour les conducteurs de trams. Pour ma part, je proposerai qu'on installe, au rond-point de Plainpalais, un abri de type mini-cantine pour les employés des TPG, avec une aire de repos, pour les moments où ils prennent ou quittent leur service. Ces questions-là auraient dû se débattre en commission, mais malheureusement cela n'a pas été le cas. Si on reprend le rapport, court au demeurant, de notre collègue Savary, on lit: «Malgré une concertation menée avec les différentes parties intéressées, il reste des questions non résolues en ce qui concerne les problèmes de trafic. Il est regrettable que la majorité de la commission ait refusé l'audition de l'OTC, des TPG, du TCS, du GTE.» Il ne s'agit donc pas de prolonger le débat: moi, je crois qu'on a bâclé l'étude de la proposition.

Il faut voter ce crédit ce soir, mais il faut aussi laisser quelques portes ouvertes pour qu'on n'ait pas à voter ensuite des crédits bis, ter, quater, et que les 47 millions augmentent de 10 millions parce qu'on aurait oublié certaines choses indispensables sur cette ligne de tram! Il nous faut des transports publics performants, je vous l'accorde, mais il faut aussi que les aménagements soient performants et là on est vraiment dans le noir le plus absolu. Je suis désolé, mais il y a beaucoup de lacunes dans cette proposition.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'ai écouté très attentivement les membres de la commission des travaux qui se sont exprimés. Ils ne se sont pas opposés aux transports publics, mais ont fait une série de remarques. Moi, j'habite tout près du pont des Acacias, je vote à la rue Hugo-de-Senger, qui est à 10 mètres du pont des Acacias, je peux donc parler de ce secteur.

Ici, je tiens officiellement à remercier M. Reichenbach d'avoir attiré notre attention sur l'affaire des arbres. Souvenez-vous de ce qu'on a lu dans les journaux sur l'affaire de la place du Marché à Carouge. En fait, les arbres étaient morts. Une expertise de M. Tornare et de M. Beer a conclu que les arbres étaient

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

morts. En les arrachant, on a rendu service à la population, parce que, si un arbre était tombé en tuant quelqu'un, on aurait dit que les responsables n'avaient pas fait leur travail... Bien sûr, à la route des Acacias, cela a été un peu une surprise. Des gens m'ont demandé pourquoi on coupait les arbres, je n'étais pas au courant... J'ai été voir sur place, j'ai vu la tronçonneuse, et au revoir, Messieurs Dames!

Maintenant, en tant qu'habitant du quartier, j'ai été assez surpris que le rapport PR-210 A soit aussi mince. Je sais qu'il fallait le rendre rapidement, mais quand on pense à la rue Caroline, à la rue des Ronzades, au fait qu'à la sortie du pont des Acacias on ne pourra plus tourner à gauche, on s'aperçoit qu'il y a un problème. Je ne suis pas un type pro-voiture, si je vais au centre-ville, je prends les transports publics, mais si je vais à Chancy, je prends ma voiture, je ne fais pas de sentiment. Alors, je suis assez étonné de cette affaire. Réfléchissez un peu: le tram passera toutes les cinq à sept minutes, à partir de 22 h, il passera toutes les quinze minutes et, depuis minuit, il n'y aura plus de tram jusqu'à 5 h 30 du matin. Alors, il faut m'expliquer pourquoi on ne pourra plus tourner à gauche, surtout par rapport au Service d'incendie, aux ambulances, etc. Avec les signalisations qui existent actuellement, on arrive facilement à donner la priorité aux transports publics, au tram, en bloquant les voitures. On peut le constater dans tous les quartiers de la ville. Sur ce point, je trouve que la discussion en commission a été un peu à ras les pâquerettes. Dans le rapport, il n'y a que trois ou quatre lignes sur le sujet. Les habitants de la rue Caroline m'ont décrit comment ils devraient faire pour arriver chez eux. Eh bien, je peux vous dire que les gens de Carouge et d'ailleurs vont en subir, du trafic, car il faudra revenir en sens contraire dans la rue Caroline. Alors, s'il y a un plan de circulation prévu, il faudra me l'expliquer, parce que, pour le moment, j'ai l'impression de ne pas habiter dans la même ville!

Enfin, par rapport au problème du nombre de voitures – ayant travaillé des années aux TPG je sais ce que c'est – j'aurais pensé qu'il y aurait un complément avec des parkings périphériques. A la mi-décembre, une étude de l'Office fédéral de la statistique, qui a fait des comptages aux frontières, montrait que, sur 36 000 frontaliers, 95% viennent en voiture. Ne pourrait pas s'attaquer à ce problème? Nous sommes tributaires de la loi fédérale, du Canton qui gère les transports publics, mais pourquoi ne prévoit-on pas des parkings périphériques dans tout le secteur des communes suburbaines? 95% des 36 000 frontaliers viennent à Genève en voiture! Alors, quand on me parle du RER, de la liaison Annemasse-Cornavin, etc., que nous allons devoir payer, je me demande si ces lignes vont être utilisées. Là, personne ne répond...

Dans les interventions qui ont eu lieu, j'attendais qu'on parle aussi de la loi sur l'administration des communes. J'ai été la consulter. C'est dommage que M. Muller ne soit pas là, parce qu'il pourrait nous rappeler combien de lettres reçoit la commission des finances concernant le déficit, le remboursement de la

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

dette... J'ai siégé à la commission des finances et j'en ai vu, des lettres. On se posait tous des questions pour savoir comment s'en sortir au niveau du budget. Or, pour cette proposition de 47 millions, je n'ai rien entendu! Les travaux ont commencé, d'accord, on les fait avec le Canton, mais il faut quand même se poser la question de l'autonomie communale et du coût.

Et puis il y a une autre question dont on n'a pas beaucoup parlé qui est celle du retard dans notre ordre du jour. Est-ce qu'on ne devrait pas décider d'abolir les commissions, de siéger tous les mardis et mercredis et d'examiner tous les projets directement en séance plénière? Comme cela, ce serait réglé, on n'aurait plus de problèmes!

En conclusion, je suis sceptique par rapport à l'interdiction de tourner à gauche après le pont des Acacias, car à l'heure actuelle, grâce au réglage des feux, on peut tout faire. La solution proposée va à l'encontre des transports publics, parce que les gens qui habitent dans ce secteur seront dégoûtés. Voilà, j'espère qu'on aura quelques réponses sur tous ces points, parce que le rapport me laisse sceptique, même si je sais que la commission a dû faire un gros travail en peu de temps.

M. Roberto Brogгинi (Ve). Je prends la parole au nom du groupe des Verts, dont vous savez qu'il a le souci de voir se développer les transports en commun, les transports doux pour l'environnement. Il y a quarante ans, on a arraché tous les rails de tram à Genève, sous l'impulsion des importateurs d'automobiles notamment, qui sont d'ailleurs très bien lotis à la route des Acacias, où ils sont très nombreux. Nous savons que notre cité n'est pas extensible indéfiniment. Nous sommes limités par le lac, par la montagne, ce qui rend effectivement les réalisations urbaines assez difficiles. Nous sommes également soumis à des obligations légales concernant la séparation des eaux claires et des eaux usées et, dans cette proposition, la moitié du crédit concerne justement ces collecteurs que, de toute façon, nous devons construire.

Cela étant, on se retrouve maintenant dans la même situation qu'à la rue de Lausanne. Certains, par tous les moyens, par toutes sortes de manœuvres dilatoires, essaient de retarder la réimplantation des tramways à Genève, en faisant du populisme d'un goût assez douteux. C'est pourquoi nous n'allons pas refaire le débat de commission, comme certains essaient de le faire ce soir, et nous vous encourageons, Mesdames et Messieurs, à voter cette proposition PR-210. Nous pouvons juste regretter qu'elle arrive un peu tardivement et que le rapport n'ait été rendu qu'au mois de décembre 2002, alors que la commission avait étudié cela au mois de septembre. Quant à la résolution R-46, nous n'entrerons pas en matière.

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

M. Gérard Deshusses (S). M. Reichenbach, tout à l'heure, m'a rafraîchi la mémoire à propos de la route des Jeunes. J'avais oublié qu'à la route des Jeunes, quand nous étions gamins, Monsieur Reichenbach, il y avait deux allées de peupliers, ce qui montre bien à quel point on est incapable de prévoir une arborisation de valeur dans certains quartiers! On retrouvait aussi ces peupliers à la route des Acacias, du côté de l'ancienne fabrique de cigarettes Mary Long. Planter des peupliers, Monsieur Reichenbach – vous transmettez, Monsieur le président – cela signifie planter des arbres sans valeur dont on sait que vingt ou trente ans après ils devront être abattus. Et si on ne les abat pas, on rencontre le problème vu il y a deux semaines à l'école de Saconnex-d'Arve, où un peuplier est tombé sur le toit du bâtiment à cause d'une rafale de vent. Ce ne sont donc pas des arbres de qualité, c'est une arborisation médiocre pour des quartiers qu'on néglige!

Aussi, je demande instamment qu'on cesse de parler des quelques malheureux arbres abattus à la route des Acacias et qu'on étudie maintenant une arborisation originale, un aménagement de qualité pour une route qui le mérite bien, car c'est une pénétrante vers Genève qui est, en ce moment, scandaleusement sinistrée. Cette rue est d'une laideur terrible et pourtant c'est notre ouverture vers le sud. Quant aux peupliers de la route des Jeunes, Monsieur Reichenbach, je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler qu'il n'y en a bientôt plus, que ceux qui restent sont complètement coincés dans le béton et qu'ils représentent un réel danger pour ceux qui passent à proximité.

M. François Sottas (AdG/TP). Dans ce débat, j'ai une casquette supplémentaire, puisque je représente le personnel des transports publics, en tant que conducteur TPG et, plus spécifiquement, conducteur de tram. Le personnel a effectivement demandé à être auditionné, la commission a refusé et je regrette cette décision. Il y a des problèmes qui se posent et les principaux concernés sont ceux qui vont rouler sur ces lignes. Avant les clients, ce seront bien les conducteurs, qu'on n'a pas consultés, ni sur les lignes déjà construites, c'est-à-dire l'extension de la ligne N° 13 et la ligne N° 16, ni sur cette ligne N° 17, ni sur aucune autre transformation. Le personnel est systématiquement ignoré et je trouve cela très dommage.

Je ne veux pas refaire ici le travail de la commission, mais j'ai quand même quelques questions à poser. Monsieur Reichenbach, je vous remercie d'avoir évoqué le rond-point de Plainpalais. Il va en effet y avoir une ligne supplémentaire au rond-point de Plainpalais et beaucoup de relèves se feront à cet endroit. Cela fait des années que le personnel demande qu'on mette un local à sa disposition, parce que, à force de fréquenter systématiquement les restaurants de la plaine de Plainpalais, notre porte-monnaie en prend un petit coup! Si nous pouvions avoir une machine à café, un distributeur de boissons à prix modérés et un local chauffé

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

pour l'hiver, cela nous arrangerait bien. Je crois qu'un tel local est de la responsabilité de la Ville et il faudra que vous répondiez à cette question, Monsieur le conseiller administratif

Par ailleurs, quand nous avons discuté du rapport PR-202 A, concernant le tram Cornavin-Meyrin, où le site propre du tram disparaît sur 50 mètres à la rue de la Servette, on m'avait dit de ne pas m'en faire et qu'aux Acacias tout serait en site propre. Cela ne m'avait pas frappé dans la proposition, mais d'après le rapport il semble qu'entre la place des Vingt-Trois-Cantons et le pont des Acacias il n'y aura pas de site propre. J'aimerais donc avoir une explication, savoir comment cela va se passer au niveau des feux et si le tram aura vraiment la priorité, parce que cela risque, de nouveau, de poser des problèmes de circulation.

J'ai constaté aussi, sur les plans que j'ai pu me procurer, qu'il y aura deux arrêts au bord de la plaine de Plainpalais, soit l'arrêt de la ligne 13 en direction de Cornavin, qui sera déplacé, et l'arrêt de la ligne 17 en direction du Pont-Rouge. J'avais une question à ce sujet, que j'aurais pu poser en commission des travaux si j'avais été auditionné: pourquoi n'a-t-on pas regroupé tous les arrêts au rond-point de Plainpalais – alors qu'il y avait une possibilité de le faire – ce qui aurait permis une meilleure transition entre les différentes lignes? En effet, pour quelqu'un qui ira de la place des Nations au Pont-Rouge, les transbordements ne seront pas aisés. J'aurais bien aimé pouvoir poser toutes ces questions en commission, mais on ne m'en a pas donné l'occasion!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Des questions m'ont été posées, notamment par M. Savary, rapporteur, par M^{me} de Coulon, présidente de la commission des travaux, et à l'instant par M. Sottas; je vais bien évidemment y répondre.

Des propos aimables m'ont aussi été adressés, en particulier par M. Queloz, et la politesse commande que j'y réponde également... Tout d'abord, je dois vous rassurer, Monsieur Queloz: si hier soir, très momentanément, durant l'espace de deux secondes et demie, j'ai oublié votre nom, ce n'était pas du tout en raison d'un Alzheimer précoce, comme vous en avez émis l'hypothèse tout à l'heure, ma mémoire va plutôt bien. Ce n'était pas non plus en raison du fait que vous seriez inconnu. Vous avez parlé de mépris: il s'agissait, vous l'avez compris, de méprise! Vous vous êtes mépris, vous êtes très connu, Monsieur Queloz, comme étant précisément celui qui tente d'enterrer systématiquement les projets du Conseil administratif. Vous êtes très connu comme étant celui qui dit non systématiquement à tout ce que nous proposons. Ne vous méprenez pas, vous êtes cet homme-là et vous avez été, ce soir, fidèle à vous-même! Bravo, Monsieur Que-

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

loz! En revanche, je ne peux pas vous féliciter quand vous faites des analogies avec Mitterrand car, entre vous et moi, le plus mitterrandien, c'est vous! Rappelez-vous, Mitterrand disait: «Il faut donner du temps au temps» et c'est un peu ce que vous nous demandez ce soir. Vous trouvez que nous allons trop vite. Je n'ai donc pas bien compris votre comparaison.

De manière plus sérieuse, car il s'agit d'un dossier sérieux, je voudrais répondre aux questions importantes qui ont été posées, s'agissant de savoir quel est le rôle de la Ville dans ce type de dossier. En l'occurrence, vous le savez, mais il est de bonne guerre de poser des questions dont on sait à l'avance les réponses et mon rôle est de vous les redonner, même si c'est la troisième fois que je le fais... En matière de construction de lignes de tram, c'est l'Etat qui fixe les rythmes des chantiers, cela a été dit et répété. Je suis le premier à regretter que ces rythmes soient malheureusement souvent fixés sans tenir compte du temps nécessaire aux procédures municipales, d'où la nécessité d'ailleurs de traiter rapidement ces dossiers pour ne pas être déphasés par rapport au Canton. C'est donc l'Etat qui commande les travaux et qui prend le risque – lorsque cette commande intervient, comme c'est le cas ici, avant que le vote du Conseil municipal n'ait eu lieu – le risque que la participation de la Ville ne soit pas votée. Aussi, n'allez pas mettre la responsabilité sur d'autres, comme vous tentez de le faire, puisque, encore une fois, l'Etat fixe le calendrier, commande les travaux et prend le risque que je viens de rappeler. Je répète qu'à ce jour aucun contrat n'a été signé ni aucune dépense engagée par la Ville de Genève, de sorte que, Monsieur Queloz, c'est en pure perte que le groupe libéral a engagé, lui, de l'argent pour la publicité trompeuse qui a paru dans la *Tribune* d'hier!

Pour le surplus, vous avez été nombreux à rappeler que cette extension n'a été contestée par personne. M. Fischer a même précisé que non seulement elle n'a pas été contestée, mais qu'elle a fait l'objet d'une large concertation, que nous avons appelée de nos vœux et qui a été rendue possible grâce à l'intervention répétée de la Ville de Genève. Cette concertation a permis d'aboutir, Monsieur Queloz, non seulement à un vote favorable du groupe libéral au Grand Conseil, ce dont je me félicite, mais également à un accord signé par les représentants des clubs automobiles. C'est dire qu'il y a un large consensus.

Une question, évoquée par vous-même et par MM. Sottas et Savary tout à l'heure, n'avait cependant pas été clairement définie qui était celle de la circulation à la sortie du pont des Acacias, sachant qu'actuellement il est possible d'aller sur Carouge par la rue Caroline. Cette question, qui s'était révélée un peu épineuse dans le cadre de la concertation, avait été laissée de côté, mais elle vient de trouver une solution. L'option qui a été retenue est de prévoir un carrefour à feux à la hauteur de la rue des Ronzades, pour permettre le tourner à gauche sans empêcher le tram de circuler, ni surtout les voitures qui vont sur la commune de

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

Lancy. C'était l'option qui était d'ailleurs souhaitée par le TCS, pour ne pas le nommer. Nous étions, quant à nous, réservés, mais nous avons, dans le cadre d'un compromis, accepté cette solution.

J'enchaîne sur l'autre question posée de manière pertinente par le rapporteur, M. Savary, concernant les conséquences sur le poumon de verdure que représente le parc des Acacias. Manuel Tornare répondra tout à l'heure à cette question et il vous apprendra – je ne veux pas déflorer le sujet – qu'une étude est en train de se faire non seulement pour tenter de pallier la surcharge de trafic que connaîtra la rue des Ronzades, mais aussi pour assurer, de manière plus générale, l'avenir de ce parc dont il se préoccupe depuis un certain temps. Il vous en parlera.

Deux mots également à M. Reichenbach. Je dois dire, Monsieur Reichenbach, que je suis rassuré, car le titre de votre résolution, où il est question de république bananière, m'inquiétait quelque peu. J'ai pu me rendre compte que les arguments que vous avez développés n'avaient rien à voir avec ce titre et j'en suis rassuré. S'agissant de l'abattage des arbres, je répète ici ce que mon collègue Manuel Tornare vous a déjà dit, à savoir qu'effectivement nous avons découvert dans ce dossier que la concession fédérale intègre non seulement les autorisations d'abattage d'arbres, mais également les autorisations de construire qui sont liées à l'extension du tram. C'est dire l'importance d'être des plus vigilants lors de l'examen des différents plans. Je peux vous dire qu'on ne nous fera pas deux fois la leçon: nous avons compris ce qu'il en était et nous avons déjà pris des mesures par rapport à l'avenir – je pense au tram de Meyrin – pour que ce genre de situation ne se reproduise plus et que la Ville soit consultée avant le dépôt des dossiers à Berne, de façon que nos services puissent donner leurs préavis comme si l'Etat devait délivrer une autorisation, ce qui n'est malheureusement pas le cas ici. Là aussi, je laisserai M. Tornare développer plus à fond cette question.

Aujourd'hui, le moment est important, M. Brogginini l'a rappelé, car nous avons enfin la possibilité de procéder à l'extension tant attendue du réseau de tram. Je peux comprendre les craintes qui ont été exprimées par certains et leur question: on construit des lignes de tram, comment se fait-il qu'il y ait toujours plus de voitures? C'est peut-être oublier un peu rapidement ce que le Conseil d'Etat nous a rappelé récemment, à savoir qu'avec le développement prévu par le plan cantonal d'aménagement il devrait y avoir, grosso modo, 20 000 logements de plus d'ici à 2020 dans le canton de Genève. C'est dire le nombre d'habitants supplémentaires et donc le nombre de déplacements supplémentaires. Il en découle – ce n'est pas moi qui le dis mais les techniciens qui ont analysé ces questions – qu'il y aura une augmentation de la mobilité de l'ordre de 30% ou 40%, certains parlent de 45%, à l'échelle 2020. Si nous voulons garder les mêmes proportions que nous connaissons aujourd'hui, il nous faudra donc, au minimum, augmenter les prestations des transports publics de 30 à 40%. Et si nous souhai-

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

tons, comme c'est le cas à la fois du Canton et de la Ville, donner une place prépondérante aux transports publics par rapport aux transports individuels, l'effort devra être encore supérieur.

C'est vous dire que, ce soir, vous prenez une décision importante, qui devrait être suivie de nombreuses autres en vue de mettre en place de véritables réseaux de transports publics qui puissent desservir l'ensemble de nos quartiers, ce qui n'est malheureusement pas encore le cas aujourd'hui. Nous espérons que, malgré l'abstention de M. Queloz, ce Conseil municipal votera très largement cette proposition. Nous vous en remercions par avance.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Comme l'a dit mon collègue M. Ferrazino, le Conseil administratif a été choqué – comme vous, Monsieur Reichenbach – par les abattages d'arbres à la route des Acacias, ainsi que par ceux qui ont été effectués devant la basilique Notre-Dame. Ni le Conseil administratif ni le SEVE n'ont été tenus au courant, puisque les dispositions fédérales dont M. Ferrazino a parlé ne contraignent pas le Canton à nous informer de ces abattages. Christian Ferrazino a cependant rappelé qu'à l'avenir nous avons pris nos précautions; à la plaine de Plainpalais, par exemple, il n'y aura pas autant d'abattages que prévu.

Ce soir, j'aimerais prendre, au nom du Conseil administratif, un engagement concernant l'arborisation de la future route des Acacias, qui va recevoir un aménagement qui lui donnera heureusement un autre visage. Je ne vais pas discuter le fait de savoir si, comme l'a dit M. Deshusses, le peuplier est un arbre sans valeur. Napoléon, lui, adorait les peupliers... (*Exclamations.*) Deshusses et Napoléon ne partagent visiblement pas les mêmes valeurs esthétiques! Napoléon, rappelons-le, a parsemé le canton de Genève de peupliers, il adorait cet arbre, tous les goûts sont dans la nature...

Pour ma part, je pense qu'il faudrait redonner un sens à l'appellation originale de la route des Acacias. Par le biais des contrats de culture, avec les 100 000 francs attribués au reboisement – qui ne sont pas suffisants, je suis d'accord avec vous, Monsieur Reichenbach – et peut-être avec un crédit voté par votre Conseil, il faudra faire en sorte de planter un alignement de qualité à la route des Acacias et des arbres volumineux, puisque malheureusement, dans notre société, on n'a plus le temps ni la patience de voir croître les arbres. Sans vouloir critiquer la mairie de Carouge, il est vrai que l'expérience de la place du Marché n'est pas très satisfaisante et que les arbres qui ont remplacé les platanes – qu'il fallait abattre parce qu'ils étaient malades – sont plutôt gringalets...

Pour répondre à M. Savary, en ce qui concerne le parc des Acacias, j'ai effectivement demandé une étude – le mandat n'a pas encore été attribué – à des paysa-

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

gistes pour revaloriser ce parc en tenant compte du réaménagement du secteur. La proposition qui m'a été faite par ces paysagistes est assez séduisante, mais il faudra aussi consulter les habitants du quartier, comme nous sommes en train de le faire pour le parc Gourgas, que le SEVE et le Conseil administratif ont aussi l'intention de revaloriser. Ces deux parcs n'ont en effet pas encore trouvé leurs marques au niveau des essences qui sont plantées, l'aménagement a été fait d'une manière un peu improvisée dans le passé et nous voulons les revaloriser. A cet égard, M. Savary peut être rassuré.

L'important, c'est cet engagement que je prends ce soir au nom du Conseil administratif concernant la route des Acacias. Je crois que vous avez là de quoi être rassuré.

M. Georges Queloz (L). M. Ferrazino dit que je suis opposé à tous les projets. Je lui répondrai que je ne suis pas responsable des mauvais projets qu'on nous présente et que, si le Conseil administratif, dans sa majorité Alternative, nous faisait des propositions recevables, je me réjouirais de les voter! J'ai eu l'occasion, quelquefois, de soutenir des projets lorsqu'ils étaient bons et on ne peut pas m'accuser de faire simplement de l'opposition. Cela dit, il y a une question à laquelle, Monsieur Ferrazino, vous n'avez pas répondu. Si ce soir ce Conseil refusait ce projet – bien que je ne me fasse pas d'illusion: je pense qu'il y aura une majorité pour voter ce crédit – ou si demain un référendum aboutissait, qui payerait la facture? En principe, qui commande paie! Alors, j'aimerais, Monsieur Ferrazino, que vous nous confirmiez que si, ce soir, nous refusions ce crédit, ce serait l'Etat, ma foi, qui paierait puisque qu'il a commandé les travaux et que vous n'avez rien signé. J'aimerais la réponse à cette question.

M. Pierre Reichenbach (L). Je voudrais remercier M. Tornare de ses propos. Je lui rappellerai simplement qu'à la route des Acacias, sur les 78 arbres abattus, il y avait justement 35 acacias, qui n'étaient pas des manches à balai, puisqu'ils avaient 20 centimètres de diamètre. Je sais très bien que le montant de 100 000 francs articulé dans la proposition ne suffira pas à aménager cette route d'arbres convenables. Cela étant, je vous remercie de votre engagement.

Quant à la résolution, je pense qu'il faut la voter, parce qu'elle pourra être une arme importante, à mon avis, pour la défense des intérêts de la Ville de Genève et qu'elle vous donnera des idées pour aller de l'avant.

Comme Monsieur Ferrazino l'a signalé tout à l'heure, il vous faudra des arguments pour montrer que les gens qui sont élus dans cette ville ne sont pas d'accord de se laisser manger à toutes les sauces!

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

J'ajoute, pour le surplus, que M. Deshusses est venu me parler tout à l'heure et que nous voulions déposer une motion qui allait précisément dans votre sens, Monsieur Tornare. Nous vous remercions de vos propos, cela nous évitera de perdre du temps dans ce Conseil puisque le débat a déjà eu lieu.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Vous voyez, Monsieur Reichenbach, que nous avons réussi à nous entendre... Malheureusement, ce n'est pas tout à fait le cas de votre collègue, que je rassure tout de suite: Monsieur Queloz, si d'aventure les arguments percutants que vous avez développés devaient convaincre une majorité de ce Conseil, l'Etat, dès demain, modifierait ses plans. Si la Ville ne veut pas suivre, les arbres souhaités par votre collègue Reichenbach ne seront pas plantés – puisque c'est évidemment la première économie qui sera faite, soit les 100 000 francs qui n'étaient déjà pas très abondants – on ne réalisera ni les arrêts tels qu'on les a négociés, ni les changements de collecteurs. Quant aux premiers travaux qui ont déjà été faits et qui auraient dû revenir à la Ville, ils seraient à la charge de l'Etat, je parle là des petites bricoles qui ont déjà commencé. Pour le surplus, rien ne sera fait. C'est donc une raison supplémentaire, et je vous remercie de nous l'avoir rappelé, de voter ce crédit ce soir, d'assumer notre participation financière. Nous le souhaitons, nous voulons montrer par là que nous sommes partie prenante de ce projet. C'est l'occasion de le faire: faites-le le plus largement possible, voilà ce que nous vous demandons.

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). Il est vrai que, dans notre ville, l'on fait n'importe quoi avec les arbres. Les maniaques du sécateur ont de nouveau sévi et il est urgent que cela cesse. Il faut arrêter de nous dire que nous n'y connaissons rien, parce que, de l'avis de spécialistes, ce qui se passe dans notre ville est absolument inadmissible. J'y reviendrai plus tard dans une interpellation que je vais déposer et je développerai en détail les choses que j'ai pu constater personnellement.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté par 50 oui contre 13 non (3 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 50 oui contre 12 non (6 abstentions).

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

vu la loi sur le réseau des transports publics du 17 mars 1988;

vu le cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de
l'exploitation des Transports publics genevois du 14 décembre 1987;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de
28 265 000 francs destiné aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la
nouvelle ligne de tramway section «Acacias» sur le territoire de la Ville de
Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à
l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville
de Genève, à concurrence de 28 265 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan
de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de
30 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la
date de mise en exploitation, soit de 2005 à 2034.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

vu l'article 63 et les suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition et résolution: ligne de tram, collecteurs et abattage d'arbres
aux Acacias

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 19 400 000 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de Genève de 3 175 830 francs, soit un montant brut de 22 575 830 francs, destiné à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif dans le secteur de la ligne de tramway «Acacias» situé sur le territoire de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 19 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2005 à 2034.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

Mise aux voix, la résolution est acceptée par 45 oui contre 17 non (4 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal déclare et demande ce qui suit:

Le Conseil administratif doit intervenir par toute voie légale pour:

- évaluer le coût et les dommages subis par la Ville de Genève;
- estimer les dommages et intérêts de la cause;
- exiger du responsable des faits, et à sa charge exclusivement, une plantation aux Acacias avec des arbres de grande taille, voire avec des arbres similaires en taille, qualité et essence à ceux abattus;
- demander des explications, par une enquête administrative avec des conclusions ad hoc, concernant le droit de recours, qui ne pourra pas s'exercer, attribué aux élus municipaux de la ville de Genève;
- une même demande est formulée concernant le droit référendaire pour les citoyens de la ville de Genève;
- exiger de l'autorité de tutelle qu'une telle situation ne se reproduise plus.

(La présidence est momentanément assurée par M. André Kaplun, vice-président.)

6. Résolution de MM. Olivier Coste, Alain Marquet, Bernard Paillard, M^{mes} Monique Cahannes et Marie-France Spielmann: «Notre argent sale sur leurs plages: plus jamais ça!» (R-51)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- l'engagement de notre Ville dans le développement durable;
- les conséquences écologiques irréversibles, de même qu'économiques et humaines résultant du naufrage du pétrolier *Prestige*;
- les informations concernant le financement de cette cargaison avec une partie de l'argent de la Banque cantonale de Genève (BCGe);
- les déclarations des dirigeants de la banque sur leur non-responsabilité, ceux-ci se reposant sur l'étude des dossiers par les transporteurs et les assureurs;
- le fait que la Ville de Genève, bien que minoritaire, soit le deuxième actionnaire de la BCGe;
- la récente étude de la Commission européenne demandant aux dirigeants de l'Union européenne d'interdire le transport de fioul lourd dans des pétroliers à simple coque dès le prochain sommet de Copenhague (12-13 décembre 2002) assortie d'une liste de 66 navires dangereux,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour que les dossiers cautionnés et financés par une banque à laquelle est attaché le nom de notre Ville soient soumis à des règles cohérentes avec les principes de développement durable, au-delà du minimum légal juridique et commercial pour la prévention des risques commerciaux et surtout environnementaux auprès des négociants et des armateurs.

M. Alain Marquet (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous me permettez de prendre un peu de temps. En effet, j'entends déjà les libéraux nous dire que cela se passe loin de nous, que cela ne nous concerne pas et il va falloir que je prenne le temps de leur expliquer que les boulettes de pétrole qui arrivent sur les plages de Galice ont presque atteint la place Bel-Air et qu'il est temps de s'en inquiéter!

¹ Annoncée, 3566.

La Galice, vous le savez, est un pays tourné vers l'océan, qui tire une grande partie de ses ressources de la pêche, ou qui tirait, devrais-je dire, puisque maintenant c'est terminé, depuis le jour où le *Prestige* a coulé et depuis que des milliers de tonnes de pétrole sont venues saloper – le mot pourra figurer au *Mémorial* – ses côtes. Bien entendu, l'économie ne prendra pas ses responsabilités, mais on y est habitués... Le FIPOL, le Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par hydrocarbures, ne sera largement pas suffisant. Il propose une indemnisation qui se monte à 183 millions d'euros: ceux qui ont entendu les premiers chiffres articulés par les diverses autorités concernées savent qu'on est loin du compte. Ironie du sort, le FIPOL était justement en train de décider, après le naufrage de l'*Erika*, qu'il fallait augmenter ce fonds d'indemnisation à 270 millions, mais, bureaucratie oblige, ce relèvement n'aura lieu qu'à la fin novembre et les victimes du *Prestige* n'en bénéficieront donc pas. Il est même question de monter ce fonds jusqu'à 1 milliard d'euros, montant auquel, étonnamment, toutes les compagnies pétrolières sont d'accord de contribuer. Il faut croire que les bénéfices substantiels qu'elles tirent du transport de leur marchandise leur permettent d'alimenter ce fonds...

Alors, le FIPOL ne paiera pas, mais nous, nous devons prendre nos responsabilités à la mesure de ce que nous pouvons faire. En l'occurrence, nous ne souhaitons en tout cas pas que notre banque cantonale figure au rang des voyous des mers, voyous qui sont listés dans un journal satirique bien connu paraissant le mercredi. On y parle des compagnies pétrolières, des propriétaires de navires, des armateurs, des affréteurs, des Etats qui délivrent les pavillons de complaisance, des sociétés de certification, on y parle même des Etats à façade maritime. Mais on oublie peut-être de parler des financiers de cargaison. Notre banque cantonale est à ce titre directement et malheureusement concernée, il faut le dire, alors que le Grand Conseil s'était donné la peine de lui voter une charte éthique – malheureusement, le Conseil d'Etat n'a pas suivi le Grand Conseil dans la mise en application de cette charte éthique.

Nous ne souhaitons pas que la banque cantonale soit mise au rang des voyous que j'ai cités tout à l'heure. Nous tenons trop à cette banque – j'aurais tendance à dire qu'elle nous est bien trop chère, à bien des titres! – pour que nous tolérions de la voir rabaisser au rang de voyou des mers. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de voter avec nous cette résolution, en vous rappelant, autre ironie, que le naufrage du *Torre Canyon* a donné lieu à une indemnisation des riverains touchés par la marée noire quatorze ans après! C'est dire que la résolution du cas du *Prestige* devrait avoir lieu aux environs de 2016. Cela nous laisse le temps de nous énerver pendant longtemps, mais je veux déjà m'énervier ce soir pour que la BCGe ne se montre pas complice de telles exactions! (*Applaudissements.*)

Préconsultation

Le président. J'annonce une proposition d'amendement de l'Alternative qui consiste en une invite supplémentaire qui se lit comme suit:

Projet d'amendement

«assurer les autorités de la Ville et du Canton de Zoug du plein soutien du Conseil municipal de la Ville de Genève pour leur prise de position courageuse.»

D'après les initiales qui figurent sur la feuille, je pense que le signataire de cet amendement est M. Bernard Paillard. Un membre de l'Alternative souhaite-t-il développer cet amendement?

M. Alain Marquet (Ve). Monsieur le président, je m'étonne un peu de cet amendement... Vous nous annoncez qu'il est signé par M. Bernard Paillard: il est absent ce soir et je suis surpris qu'il l'ait déposé...

Le président. Je répète que cet amendement est déposé au nom de l'Alternative... (*Brouhaha.*)

M. Olivier Coste (S). Dans la mesure où je suis un des auteurs de la résolution, je m'étonne également de ne pas avoir été averti de cet amendement. Cela étant, je le soutiens. Les autorités de Zoug, concernées comme nous et peut-être de manière plus précise, dans la mesure où la société d'affrètement est enregistrée à Zoug, alors que nous ne sommes que la ville hébergeant la banque qui a financé une partie de la cargaison, ont marqué leur désaccord et ont exprimé leur soutien aux victimes de cette catastrophe écologique. Le coût de celle-ci est aujourd'hui évalué à 1,5 milliard de nos francs, comprenant les coûts des nettoyages déjà effectués en 2002 et ceux prévus en 2003, sans compter ce qu'il restera à faire à la fin de cette année civile.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Je ne suis pas l'avocat de M. Paillard, mais je constate que sa proposition d'amendement, telle que je la découvre à l'instant, vise à soutenir les autorités de Zoug. Une manifestation a eu lieu samedi à Zoug, qui a obtenu le soutien de parlementaires zougais. Le président

du gouvernement cantonal zougais a, pour sa part, demandé que les impôts payés à la Ville de Zoug par cette société écran, Resort Entertainment Invest, soient affectés à la lutte contre la pollution et à l'indemnisation des pêcheurs de Galice et de France. L'amendement de M. Paillard vise à soutenir cette initiative zougaise.

M. Michel Ducret (R). Quand on connaît l'importance des impôts payés par les sociétés écran domiciliées à Zoug – ce n'est pas pour rien qu'elles s'installent là-bas – on imagine bien que cela ne fera pas beaucoup d'argent pour nettoyer les plages polluées par le pétrole! Cela étant, je remercie M. Künzi de nous éclairer sur les raisons de cet amendement. J'aimerais ici prier le bureau de noter qu'il ne peut accepter d'amendement – ou une quelconque proposition – qui ne soit pas nominatif. On peut tout à fait déposer un texte au nom de l'Alternative, au nom du Parti radical ou autre, mais on doit écrire les noms des signataires. Si ces documents ne sont pas nommément signés, vous ne devez pas les accepter. Je précise cela pour la bonne forme.

Le président. Qu'il n'y ait pas de malentendu, Monsieur Ducret: cet amendement est signé, c'est moi qui ai eu un peu de mal à identifier la signature, mais j'ai reconnu celle de M. Paillard. Je vois un B et P et je ne pense pas qu'il y ait d'ambiguïté à ce sujet.

M. Jacques François (AdG/SI). Le signataire de cet amendement est effectivement M. Paillard, mais s'il vous faut une signature supplémentaire, je suis prêt à la donner, Monsieur le président!

Le président. Bien, la parole n'étant plus demandée, je fais tout d'abord voter l'amendement de M. Paillard, dont je vous ai donné lecture.

Mis aux voix, l'amendement de M. Paillard est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mise aux voix, la résolution ainsi amendée est acceptée sans opposition (abstentions libérales et radicales.)

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de tout mettre en œuvre pour que les dossiers cautionnés et financés par une banque à laquelle est attaché le nom de notre Ville soient soumis à des règles cohérentes avec les principes de développement durable, au-delà du minimum légal juridique et commercial pour la prévention des risques commerciaux et surtout environnementaux auprès des négociants et des armateurs;
- d'assurer les autorités de la Ville et du Canton de Zoug du plein soutien du Conseil municipal de la Ville de Genève pour leur prise de position courageuse.

7. Résolution de M^{mes} Michèle Ducret, Hélène Ecuyer, Annina Pfund, Bérengère Rosset, MM. Alain Gallet, Jacques Mino et Robert Pattaroni: «Pour la création d'un groupe de travail ad hoc Agenda 21» (R-52)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant les résultats du premier Forum Agenda 21 pour les conseillers municipaux du 16 novembre 2002 et l'intérêt manifeste de préparer, pour le premier trimestre 2003, un forum commun entre le Conseil administratif, l'administration municipale et le Conseil municipal autour de thèmes précis,

les conseillers municipaux membres du groupe de travail de préparation du forum proposent au Conseil municipal la constitution d'un groupe de travail ad hoc dénommé «Agenda 21».

Ce groupe de travail Agenda 21 sera composé d'un représentant par parti et aura pour mandat de proposer au Conseil municipal:

1. une définition du développement durable et de l'Agenda 21 adaptée aux réalités locales;
2. une définition des objectifs à suivre pour que les principes du développement durable soient appliqués dans l'action de toute l'administration municipale;
3. une grille d'évaluation pour l'aide à la décision des projets soumis au Conseil municipal ou/et émanant de lui;

¹ Annoncée, 3566.

4. l'organisation d'un forum commun entre des représentants du Conseil municipal, du Conseil administratif et de l'administration municipale ayant pour but d'unifier les références et les pratiques – notamment la grille d'évaluation élaborée par le Conseil administratif – en matière de développement durable.

Le groupe de travail ad hoc Agenda 21 terminera ses travaux au plus tard à la fin de 2003.

Les conseillers municipaux membres de ce groupe de travail recevront des jetons de présence identiques à ceux perçus pour le travail en commission.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Cette résolution a fait l'unanimité des membres du groupe de travail Agenda 21, qui s'étaient réunis bénévolement au mois de novembre pour préparer le forum à destination des conseillers municipaux. Nous avons vécu ce travail comme une formation, comme une information, comme un projet, mais notre groupe ne tenait pas à continuer à se réunir sans l'aval de l'ensemble de ce Conseil. Nous pensons qu'il y aurait de quoi travailler jusqu'à la fin 2003 et nous demandons à ce Conseil d'autoriser la poursuite des travaux avec un délégué par parti. Ces sept personnes seraient fondées à continuer le travail au nom du Conseil municipal et recevraient les jetons de présence d'usage. Je vous remercie d'appuyer cette résolution.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la résolution est mise aux voix; elle est acceptée sans opposition (quelques abstentions.)

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Les conseillers municipaux membres du groupe de travail de préparation du forum proposent au Conseil municipal la constitution d'un groupe de travail ad hoc dénommé «Agenda 21».

Ce groupe de travail Agenda 21 sera composé d'un représentant par parti et aura pour mandat de proposer au Conseil municipal:

1. une définition du développement durable et de l'Agenda 21 adaptée aux réalités locales;
2. une définition des objectifs à suivre pour que les principes du développement durable soient appliqués dans l'action de toute l'administration municipale;
3. une grille d'évaluation pour l'aide à la décision des projets soumis au Conseil municipal ou/et émanant de lui;

4. l'organisation d'un forum commun entre des représentants du Conseil municipal, du Conseil administratif et de l'administration municipale ayant pour but d'unifier les références et les pratiques – notamment la grille d'évaluation élaborée par le Conseil administratif – en matière de développement durable.

Le groupe de travail ad hoc Agenda 21 terminera ses travaux au plus tard à la fin de 2003.

Les conseillers municipaux membres de ce groupe de travail recevront des jetons de présence identiques à ceux perçus pour le travail en commission.

8. **Motion de MM. Pierre Maudet, Bernard Lescaze, Jean-Marc Froidevaux, Jean-Pierre Oberholzer et Didier Bonny: «Nulla poena sine crimine, nullum crimen sine lege! (amendes inscrites au budget)» (M-320)¹.**

Suite de la préconsultation

Le président. Nous reprenons le débat de préconsultation sur cette motion, entamé le 4 décembre 2002. La séance en question s'était terminée dans un brouhaha général et il restait un certain nombre d'orateurs inscrits. Je les cite avant de leur donner la parole: MM. Muller, Oberholzer, Jousson, François, Gallet, Maudet, Brogгинi et Hediger. M. Muller n'est pas présent, j'imagine qu'il passe son tour de parole... Idem pour MM. Jousson et Gallet. La parole est à M. Maudet.

M. Pierre Maudet (R). L'intervention que je voulais faire au mois de décembre visait simplement à vous proposer de renvoyer cette motion en commission, puisqu'elle semblait intéresser un certain nombre de groupes. Il s'agit de savoir si oui ou non nous acceptons de bloquer le montant annuel des amendes inscrit au budget à la hauteur du montant inscrit dans les comptes de l'année précédente. Comme les Verts l'ont dit en décembre, je pense que cela vaut la peine d'en discuter en commission. C'est pourquoi je vous invite à renvoyer cette proposition de motion en commission, plus précisément en commission des finances.

¹ Motion, 3559.

Le président. MM. Brogini et Hediger renoncent... Je donne la parole à un nouvel inscrit, qui est M. Breguet.

M. Georges Breguet (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes collègues ont renoncé car j'ai été choisi pour vous donner le point de vue des Verts, différent de celui de l'Alternative, sur ce sujet mineur mais intéressant.

Je dirai tout d'abord qu'il y avait un côté tactique dans cette motion qui nous a déplu: il s'agissait de faire capoter d'une manière indirecte le très bon budget 2003 que nous avons voté au mois de décembre. Dans ce sens, nous sommes très contents que l'on reprenne le débat après le vote du budget, parce qu'il n'était pas admissible d'utiliser une manœuvre aussi facile et grossière pour faire couler ce budget.

Par contre, la question de fond posée par la motion est à nos yeux intéressante. J'aimerais ici faire une incise sur les amendes elles-mêmes. Le groupe des Verts est tout à fait pour une répression – nous osons le mot – par rapport aux automobilistes qui ne respectent pas les règles de circulation et surtout les règles de stationnement en ville de Genève. Il est extrêmement important que les décisions des autorités soient respectées par les automobilistes. En tant qu'habitant de la Vieille-Ville, je regrette le temps des fermiers généraux où des particuliers pouvaient mettre des amendes en achetant ce droit à l'Etat. En effet, je deviendrais millionnaire très rapidement si j'avais ce droit et, si j'avais aussi le droit d'amener les crottes de chien, je deviendrais alors milliardaire! Il est évident que la loi n'est pas respectée. Cela dit, pour ce qui est du problème juridique, du problème des finances et du montant à inscrire au budget, la discussion peut être intéressante. Pourquoi inscrire au budget 30 millions et pas 10 ou 50? Pourquoi inscrire toujours la même somme chaque année, alors que la répression devrait, on l'espère, faire diminuer le nombre de contrevenants? Toute cette réflexion est passionnante et je pense que la commission des finances sera le lieu idéal pour la mener.

Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté par 31 oui contre 22 non.

9. **Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la résolution de MM. Guy Dossan, M^{me} Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 12 septembre 2000, intitulée: «Guerre du feu: pour enterrer la hache, il faut être deux» (R-17 A)¹.**

Rapporteur: M^{me} Odette Saez.

Préambule

Le rapporteur finalement désigné au cours de la dernière séance du 23 mai 2002 tient à souligner que, n'ayant pas assisté aux diverses commissions, il sollicite l'indulgence de l'ensemble de ses collègues quant aux omissions involontaires qu'il aurait pu faire dans ce rapport.

Le rapporteur remercie M^{me} Marie-Cécile Vérolet pour la précision de ses procès-verbaux.

La commission s'est réunie à 8 reprises pour traiter cet objet, soit les 9, 16 et 23 novembre 2000, le 7 décembre 2000, les 11 et 25 janvier 2001, le 15 février 2001, sous la présidence de M. Jean-Pierre Lyon, et le 23 mai 2002, sous la présidence de M. Pierre Reichenbach, remplaçant M. Georges Queloz.

Rappel de la résolution

Considérant que:

- l'Etat de Genève, les communes et la Ville ont entamé il y a deux ans des discussions en vue de regrouper les différents acteurs, cantonaux et municipaux, de la sécurité civile à Genève;
- ces discussions ont débouché sur l'élaboration d'un projet de «Sécurité civile Genève» émanant des secrétaires généraux des trois entités concernées, dont la Ville;
- ce projet a donné lieu à une vive controverse au sein des organismes de la Ville chargés de la sécurité (SIS et PC) qui ont élaboré à leur tour un contre-projet baptisé «Sécurité genevoise intercommunale»;
- ces deux projets apportent des propositions d'améliorations qualitatives et d'économies intéressantes, reflétant également la position des professionnels actifs sur le terrain;

¹ «Mémorial 158^e année»: Développée, 994.

- tant les revendications de la Ville sur une meilleure répartition des charges financières du SIS que celles des communes sur une participation aux processus de décision (par exemple sur les investissements) n'ont pas été à ce jour satisfaites;
- le Conseil administratif a récemment déclaré ne plus vouloir entrer en matière sur ces questions de réorganisation (presse du 9 mars 2000),

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à reprendre sans délai les discussions avec les communes genevoises et l'Etat au sujet d'un regroupement des forces de sécurité civile genevoises qui profite à l'ensemble de la population tout en préservant les compétences techniques et les intérêts financiers de la Ville.

Séance du 9 novembre 2000

La commission s'est réunie sous la présidence de M. Jean Pierre Lyon et a auditionné M. Robert Cramer, conseiller d'Etat, accompagné de M. Convers.

Audition des auteurs de la résolution

Le problème relevant de cette résolution a été traité en partie par la commission des finances et celle des sports et de la sécurité et il dénote, pour la Ville, la peur de perdre le contrôle du Service d'incendie et de secours (SIS) et, pour les communes, l'accord avec le Canton pour mettre en place le projet Sécurité civile Genève (SCG). Le but étant de répartir les finances entre les divers secteurs, Ville, Etat et communes.

Historique

En 1960, un conseiller d'Etat radical avait projeté de transférer le SIS au Canton.

En 1963, les Services industriels de Genève (SIG) ont été transférés à l'Etat.

Le 24 avril 1990, une motion radicale propose de redéfinir les participations des charges entre la Ville et les communes et suggère de transférer le SIS au Canton. Les forces de sécurité de l'époque étaient réparties entre l'Etat, la Ville, l'Aéroport et le Cern.

En 1997-1998, les communes participent à hauteur de 40% aux charges du SIS et revendiquent une participation dans les prises de décisions du SIS. La Ville

est d'accord pour discuter d'une entité intercommunale, la motion a été acceptée. L'Etat veut redéfinir la répartition de la sécurité et propose de faire une fondation de droit public associant le SIS et la Protection civile (PC).

Plusieurs erreurs sont faites: associer le SIS et la PC; prendre des consultants externes, sans liens avec les professionnels; le conseiller administratif refuse le suivi et les conclusions du rapport, enfin, les services bloquent la communication.

Les projets

Sécurité civile de Genève, le SIS et la PC ont des craintes et un contre-projet se crée, le SGI de la Ville de Genève. Dans le contexte Ville-Etat, le Conseil administratif est divisé, 42 communes sur 45 soutiennent le projet cantonal et le conseiller administratif de la Ville de Genève en charge du département des sports et de la sécurité quitte les négociations en mars 2000. A ce stade, deux projets existent: celui de la Ville qui préconise de coordonner les services et celui de l'Etat qui propose d'intégrer les services.

La résolution tend à l'ouverture des discussions de la part de la Ville, à préserver les intérêts du personnel ainsi que ses propres intérêts financiers en évaluant le rapport coût/qualité. En 2003, la PC doit être modifiée par la Confédération. Il faut créer une synergie entre les utilisateurs, les décideurs et les payeurs, avec proposition d'un partenariat entre les communes et la Ville. Il est noté que 19,3 millions de francs ont été payés par les communes pour le SIS et qu'elles ne sont pas au courant de certaines dépenses telles que l'achat de véhicules pour 5 millions de francs.

Discussion

Un commissaire s'étonne que le programme des auditions soit préétabli et demande le vote. A la majorité des présents, il est décidé d'auditionner, le 16 novembre 2000, 3 ou 4 personnes du SIS, le 23 novembre 2000, l'Association des communes genevoises et, le 7 décembre 2000, M. Hediger avec des collaborateurs de son département.

Une commissaire propose l'audition du chef du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP), cette audition est acceptée à la majorité des présents moins 2 abstentions.

Une commissaire demande comment améliorer le rapport qualité/prix des prestations fournies à la population.

Réponse: créer une loi-cadre cantonale avec une fondation intercommunale qui permettrait aux communes d'avoir leur mot à dire, un système plus souple et de garder la structure actuelle du SIS.

Audition de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat, et de M. Convers, secrétaire général

Exposé de M. Cramer

Genève a eu un rôle de pionnier dans le rapprochement des services de la protection de la population contre le feu et ceux de la protection civile. Genève a servi de laboratoire pour la Confédération. L'idée de rapprocher le feu et la PC avait l'accord et les encouragements de Berne. Le projet était de regrouper dans une même structure tous les moyens en personnes et en matériel: communes, Ville et Canton, structure nommée «Sécurité civile Genève», par analogie avec les Services industriels. Ce serait une administration de droit public hors de l'emprise d'une collectivité publique.

De février 1998 à novembre 1999, le travail fut long, il y a eu 13 séances avec les politiques, les magistrats, des mandataires qui ont travaillé sur la base d'un projet commun. En décembre 1998 et en juin 1999, deux rapports intermédiaires ont été élaborés et même mis sur Internet.

A l'avant-dernière séance, une opposition du SIS s'est manifestée et la Ville a posé son veto et a décidé de faire un projet alternatif. Le blocage de la Ville a été effectif en janvier 2000 jusqu'à ce jour.

Derniers rebondissements: les communes doivent contribuer à la protection de la population, des «grognements» se sont produits lors de la reconduction du budget du SIS, elles ne veulent plus payer sans avoir rien à dire. Il faut reprendre le dialogue, l'Association des communes genevoises et le Canton veulent reprendre les discussions sur le rôle de chacun, pompiers volontaires et pompiers professionnels. Comment mieux coordonner les interventions Ville-communes? La Confédération indique, d'autre part, qu'il faut aller vers une fusion de la PC et du SIS en 2003. La protection civile passera à la «protection de la population», 44 communes sont déjà prêtes sauf la Ville de Genève, le commandement sera logiquement assuré par le Canton. L'Etat n'a aucune volonté d'imposer mais celle de convaincre. Scénario vraisemblable: l'Etat donnera des consignes au SIS qui resterait en Ville de Genève.

Questions

Quelles sont les tâches dans le reste de la Suisse?

Quelles sont les charges des pompiers dans les autres cantons et comment sont-ils dirigés?

Réponses de M. Cramer: Il y a deux systèmes différents. Il existe une assurance feu cantonale qui dégage des profits importants dans les caisses cantonales,

qui fixe le cadre et qui sert à payer les organisations de secours aux communes qui exécutent les tâches. Dans la plupart des cantons, les pompiers sont volontaires, il n'y a pas de pompiers professionnels.

Le système de la PC: le Canton a des tâches de coordination et le fonctionnement est communal. La modification fédérale fera devenir la PC de compétence cantonale.

Un commissaire demande si d'autres cantons ont déjà fusionné PC et feu.

Réponse: Les cantons s'y mettent tranquillement, Lucerne a progressé rapidement dans ce domaine.

Quelle est la vocation de la PC actuelle alors qu'il n'y a pratiquement plus de risque de guerre?

Réponse: C'est l'aide à la population en cas de catastrophes naturelles.

Un résolutionsnaire demande quelle est la politique du Canton par rapport au projet d'avenir.

Réponse: Globalement, les 13 séances Ville/Etat se sont passées dans un très bon esprit, les collaborateurs du terrain ont fait de la résistance au changement, ce qui est une réaction normale, le politique doit s'impliquer personnellement pour défendre le projet. Il est nécessaire de rapprocher la PC et la lutte contre le feu et les mettre dans une structure en utilisant les lois; la Confédération ne va certainement pas nous laisser le choix.

Deux rapports intermédiaires ont été rendus publics, il est regrettable que la commission n'en ait pas été informée.

Une commissaire souhaite faire la comparaison avec Bâle.

Réponse: Bâle a des pompiers professionnels et volontaires et la PC s'inscrit dans la perspective dictée par la Confédération dont nous attendons les textes d'ici à dix-huit mois.

Une commissaire demande s'il y a aussi des réticences sur le projet bâlois.

Réponse: A la présentation du projet, le pool d'assurances a décidé d'augmenter sa part financière, c'est un critère de confiance. Les problèmes sont venus du changement de statuts que les collaborateurs ne veulent pas. Il y a aussi un problème hiérarchique.

A Genève, il y a 3 entités, l'Etat, les 44 communes et la Ville. Actuellement, l'Etat a le Service de la sécurité civile, la Ville et les communes ont une rubrique budgétaire pour les pompiers. Le but est de mettre ensemble les personnes, les moyens et l'argent.

Un commissaire: dans l'instruction militaire, on n'entend plus parler de PC. Combien dépensons-nous en francs par habitant dans les différentes communes?

Réponse: L'état d'esprit a totalement changé, la PC, qui devait fonctionner en cas de guerre, ne fonctionne plus que pour les catastrophes naturelles, elle est donc surdimensionnée. Sur les 44 communes, c'est un choix volontaire; à Genève, le montant par habitant dédié au feu est plus important.

Une commissaire précise que Genève est plus cher à cause des organisations internationales et demande s'il n'y aura pas de suppression de personnel.

Réponse: Pour la PC, pas de réduction d'effectif; pour le feu, après une réorganisation, l'effectif se réduira sur dix ans de 20 à 15 personnes.

Une commissaire demande si les frais inhérents aux volontaires sont importants. Il lui est répondu que, d'après les chiffres établis par la Ville, une formation coûte 40 000 francs.

Une autre commissaire demande quelles sont les économies représentées par le changement.

Réponse: Suite à une simulation, une économie globale pour la PC et le feu au bout de dix ans représente 17 millions de francs et, pour la Ville, 9 millions de francs.

Séance du 16 novembre 2000

La commission a auditionné les représentants de la commission du personnel du Service d'incendie et de secours: M. Marc Feuardent, président, MM. Roland Decorvet et Rémo Remotif, secrétaires, et M. Michel Godinat, membre de la commission.

M. Feuardent présente l'historique vu du côté du personnel.

En 1997, le conseiller administratif présente 4 scénarios:

- mise en place d'un système de facturation des interventions du SIS aux communes;
- le SIS uniquement Ville de Genève;
- le SIS uniquement au Canton;
- la constitution d'une fondation intercommunale.

Le personnel élabore l'«Organisme genevois intercommunal d'incendie et de secours (OGIIS)», document rapidement mis de côté.

1998, restructuration du SIS et mise en place du projet SCG, les remarques émanant du SIS étaient souvent écartées et la méthode de travail contestée.

1999, refus du projet SCG, présentation d'un projet intermédiaire, dans la nouvelle version, comment garantir la protection de 400 000 habitants en diminuant de moitié le corps professionnel? M. Cramer est très attaché au volontariat, alors que la tendance européenne va vers le professionnalisme. Après la présentation de ce projet, le contre-projet Sécurité genevoise (SGI) est sorti. Il a permis de recentrer le débat, mais a été abandonné quelques mois plus tard, par le Conseil administratif.

Discussion établie entre les participants, dont il résulte que peu importe qui commande, l'important c'est d'être efficace. Aujourd'hui, la structure n'a pas évolué depuis trente ans, et il est faux de penser que nous résistons au changement. Bâle, par exemple, réengage actuellement des professionnels après qu'ils ont été remplacés par des volontaires. La Chaux-de-Fonds et Yverdon ont un corps professionnel. En France, le système des secours a aussi changé, il y a une augmentation du professionnalisme des pompiers.

Rappel de la Confédération: aller vers le regroupement des services.

Les volontaires de la Ville et les professionnels sont commandés par le commandant Légeret, le problème est au niveau des volontaires des communes, une animosité est ressentie sur le terrain.

Collaboration SIS et pompiers volontaires, le scénario type idéal: le SIS reçoit l'appel, engage une voiture et demande l'aide aux volontaires. En réalité, après la transmission d'alarme, selon les communes, il peut y avoir l'engagement de tous les véhicules!

Les volontaires sont indispensables, et avec de nombreuses communes tout se passe bien, mais il y a une dérive du bip. Le métier de pompier n'est pas reconnu, les autres professions ont des CFC.

Fusion feu/PC: avantages et désavantages

Ce sont deux missions distinctes. Les pompiers ont une mission d'urgence et de court terme. La PC a des moyens lourds, ils sont plus lents à mettre en place et sont sur le plus long terme. Ce n'est pas simple ni logique de fusionner, mais nous pouvons être sous le même toit. La réorganisation est souhaitée par les pompiers, il faudrait redéfinir les besoins, en tenant compte des statuts de chacun. Le projet SGI n'est pas opérationnel, son but était de freiner le premier projet.

Pour l'indemnisation des volontaires, chaque commune décide.

La séance est levée sur la proposition d'une visite de la caserne par les commissaires.

Séance du 23 novembre 2000

Audition de MM. Patrice Plojoux, maire de Russin et président de l'Association des communes genevoises, Daniel Mouchet, vice-président, et Michel Hug, secrétaire général

Présentation de l'historique

Les communes donnent 40% du budget du SIS, sans pouvoir rien dire. Un groupe de travail a été constitué avec les 3 secrétaires généraux, un pour l'Etat, un pour la Ville et un pour les communes, pour aboutir au projet SCG. Un contre-projet (SGI) a été élaboré par le SIS, coiffé par le magistrat. Il offrait la sécurité d'emploi du SIS, et l'Etat, la Ville et les communes faisaient partie du comité de direction.

Les deux projets ont été présentés aux communes sous la forme d'un document de synthèse. Un vote a eu lieu: 42 communes ont voté pour le projet SCG, 2 se sont abstenues, la Ville et Céligny. Le personnel n'avait pas de préférence pour l'un ou l'autre projet si la sécurité des citoyens et de l'emploi étaient assurées.

Discussion

Il ressort qu'il faut sortir de cette guerre de clans. Quelques aménagements sont encore possibles si le SIS et les pompiers volontaires se mettent ensemble pour élaborer la meilleure stratégie. Les deux corps sont figés sur leur position, ils doivent trouver ensemble un mode de fonctionnement nouveau qui éviterait les dérapages sur le terrain.

Une simulation a été faite de fermer la caserne 3 avec 90 intervenants, c'est une base de discussion et non une imposition. Lors de l'assemblée des communes, le point le plus souvent survenu est la sécurité. Faire des économies oui, mais avec une sécurité prioritaire.

Tous les professionnels et les volontaires doivent élaborer ensemble le concept. L'avenir qui se profile est que la PC et le SIS seront gérés par l'Etat.

Pour l'aspect politique, si le dialogue reprend, il se fera entre l'Association des communes genevoises et plus avec un seul magistrat mais avec trois représentants du Conseil administratif: MM. Hediger, Muller et Ferrazino.

En conclusion, l'opinion des communes est que la structure doit être représentée par les trois parties: l'Etat, la Ville et les communes. De plus, les communes donnant 40% du budget veulent être des partenaires à part entière du SIS et pouvoir intervenir dans les décisions.

Le président remercie les personnes auditionnées, qui prennent congé.

Un commissaire souhaite auditionner la direction du SIS sans le magistrat. Plusieurs commissaires sont de cet avis.

Le président fait voter cette proposition, qui est acceptée à l'unanimité. Il se charge d'envoyer la convocation dans ce sens: audition de la direction du SIS, puis audition de la direction de la PC, sans la présence du magistrat.

Séance du 7 décembre 2000

Juste avant la séance, le président a fait savoir que M. Hediger a demandé d'être auditionné en même temps que les personnes mentionnées. A l'arrivée du magistrat, le président lui a demandé d'attendre derrière la porte.

Avant d'entamer les auditions, le président signale qu'il a été interpellé par M. Erhardt qui lui a fait remarquer que MM. Cramer et Plojoux avaient été auditionnés par la commission sans qu'une demande d'autorisation n'ait été présentée. Le président affirme le contraire et présente les lettres de demande d'autorisation.

Suit une discussion entre les commissaires sur le bien-fondé et la souveraineté des décisions de la commission. Concernant cette séance, la discussion revient sur la présence du magistrat avec ses collaborateurs. L'effet de transparence est souvent approuvé, et certains commissaires pensent que, logiquement, les collaborateurs ne s'expriment pas de la même manière en présence ou non de leur magistrat. D'autres commissaires expriment un autre avis.

La discussion se termine par un vote, à savoir si l'on peut auditionner seul M. Hediger qui attend. Dix commissaires acceptent la proposition.

Il sera donc demandé à M. Hediger de sortir après avoir été entendu, afin que la commission puisse auditionner les personnes suivantes: MM. Olivier Légeret, chef du Service d'incendie et de secours, Raymond Wicky, sous-chef de service, Francis Le Comte, capitaine et chef de poste, Maurice Meier, capitaine de la compagnie 3 des sapeurs-pompiers, et Didier Frauenfeld, président de la Fédération cantonale des sapeurs-pompiers, dans un premier temps et, ensuite, MM. Yves Clerc, chef du Service d'assistance et de protection de la population, et Jean-Pierre Oetiker, chef de service adjoint, accompagnés d'une délégation.

M. Hediger exprime son mécontentement d'avoir dû attendre une demi-heure et son étonnement de l'audition de M. Cramer sans demande préalable au Conseil administratif. Il estime que lui-même et ses collaborateurs auraient dû être entendus conjointement.

Un commissaire lui répond qu'il comprend son attitude, mais que la commission doit aussi avancer dans ce dossier et procéder à un certain nombre d'auditions. Il s'étonne également que M. Hediger n'autorise l'audition qu'en sa présence.

Un commissaire pense qu'il est logique que M. Hediger s'efface devant l'audition de ses collaborateurs et le lui dit.

M. Hediger répond que c'est un groupe de travail et qu'il faut l'auditionner en même temps.

Vote sur la proposition d'auditionner en un premier temps M. Hediger et ses collaborateurs et, ensuite, les collaborateurs seuls: 7 oui, 7 non. La proposition est refusée.

Vote sur la possibilité d'auditionner les responsables du SIS et de la PC ensemble, en l'absence du magistrat: 7 non, 6 oui et une abstention. Proposition refusée.

Le travail est bloqué et la séance est levée.

Séance du 11 janvier 2001

Le président de la commission a reçu une lettre du magistrat (annexe du rapport).

La discussion reprend sur le règlement. De quel droit les commissions spécialisées peuvent-elles auditionner des collaborateurs d'un service, avec la présence ou non du magistrat?

Un commissaire se réfère à l'article 119 du règlement du Conseil municipal:

- le magistrat peut être auditionné;
- les commissions procèdent aux auditions qu'elles jugent nécessaires;
- l'audition d'un fonctionnaire municipal dépend de son magistrat.

Si c'est un fonctionnaire non municipal, nous pouvons donc l'auditionner si cela est utile, précise le commissaire.

Une commissaire pense que, dans la forme, la commission n'a pas été assez respectueuse: une demande plus explicite aurait dû être faite à M. Hediger. Elle demande au président de faire un courrier dans ce sens. Plusieurs commissaires rallient ce projet afin de sortir de ce bras de fer. Le bureau du Conseil municipal planche également sur le sujet de l'article 119. Une proposition est suggérée pour sortir de l'impasse: faire ce courrier en demandant clairement au magistrat d'auditionner ses collaborateurs sans lui.

Un commissaire propose de ne pas inviter M. Frauenfeld.

Le projet de lettre est rédigé et lu aux commissaires. Il est mis au vote: 10 oui et 2 abstentions (Ve).

Séance du 25 janvier 2001

Audition de MM. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, Yves Clerc, chef du Service d'assistance et de protection de la population, Jean-Pierre Oetiker, chef de service adjoint, Olivier Légeret, chef du Service d'incendie et de secours, Raymond Wicky, sous-chef de service, François Le Comte, chef de poste

M. Hediger reprend l'explication et l'historique.

Une commissaire demande la différence entre le projet présenté en décembre 1999 et celui d'aujourd'hui.

Réponse de M. Hediger: La PC a été rebaptisée «SAPP» et orientée vers les réfugiés et les catastrophes naturelles. Le SAPP s'est associé aux services de M. Tornare pour faire un travail de proximité sur Genève. Une rencontre a eu lieu en fin d'année entre l'Association des communes genevoises et le Conseil administratif pour reprendre les relations au niveau des pompiers pour améliorer la collaboration entre les sapeurs-pompiers professionnels et les volontaires des communes. En 1998, une proposition de création d'un «bureau de gestion» a été faite pour organiser la collaboration technique, car la tension existe au niveau du terrain. Les pompiers professionnels sont comparés aux volontaires, alors qu'ils n'ont pas la même formation, et les communes se heurtent à la Ville, ce qui remet la tension sur le terrain et au niveau politique.

Une discussion s'établit sur l'avenir du SAPP, sur la collaboration avec les divers organismes tels que le CICR, ainsi que le développement de la protection des biens culturels, des plans d'évacuations.

Deux projets différents sont discutés à Berne, la protection de la population et le projet Armée 2001. Mais le contenu de ces projets est très variable. La Confédération demande que les cantons organisent la protection de la population, c'est un transfert de compétences.

Après le départ de M. Hediger, il ressort que les pompiers réclament d'avoir un chef qui soit un professionnel du feu et non un cadre administratif, ce qui pourrait se produire avec le changement de structure. Des différences ressortent entre les formations des uns et des autres et leur forme d'organisation, qu'elles soient militaires ou non, mais tout le monde s'accorde à dire qu'il manque de bras.

Les auditionnés ayant quitté la salle, une commissaire suggère d'auditionner M. Wassmer, directeur de la Sécurité civile cantonale, et un commissaire propose une prochaine séance sans audition mais avec discussion et vote.

Séance du 15 février 2001

Le président propose un projet de motion (voir annexe) suite à la publication d'un article de M. Cramer paru dans les journaux, concernant la décision d'une sécurité civile cantonale en 2001, et son application en 2003. Cette motion a pour but d'ouvrir la discussion entre la Ville et le Canton.

Une commissaire demande qu'il soit ajouté à cette motion: «en associant les professionnels de la sécurité à toutes les négociations en tenant compte du respect de la mission, de l'exigence de la réforme, de la mise en valeur des compétences et de la reconnaissance de l'expérience».

Le représentant de l'AdG/TP ne votera ni la résolution ni la motion, pensant que la PC va être cédée à l'armée.

L'avis du commissaire libéral est que deux solutions sont en jeu, le statu quo pour protéger les acquis ou participer à des négociations, ce qu'il préconise.

Les Verts mettent en garde qu'il ne faut pas être mis devant le fait accompli et proposent d'auditionner un représentant du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement pour avoir la vision de Berne.

Les commissaires se rallient à cette proposition en précisant qu'un hommage doit être rendu à MM. Dédo et Clerc.

Un vote termine la séance et concerne la proposition d'audition d'un représentant au niveau fédéral. Cette proposition est acceptée par 8 oui et 4 abstentions.

Séance du 23 mai 2002

Audition de M^{me} Micheline Spoerri, conseillère d'Etat chargée du Département de justice, police et sécurité

M^{me} Spoerri informe qu'elle a repris récemment ce dossier.

Elle revient sur les considérants de la résolution, en particulier sur le troisième, qui est «la réponse au projet de sécurité civile qui a été jugé trop pharaonique».

Comment travailler ensemble avec des résultats conformes aux attentes de la population? demande M^{me} Spoerri.

Elle poursuit en disant que les objectifs de ces projets sont les mêmes, mais que les moyens pour y arriver sont différents.

«Je trouve cette résolution totalement d'actualité et nous ne pouvons la contourner, il y a un projet de loi fédérale sur la protection de la population où le canton aura l'entière compétence en cas de sinistre; cette loi sera en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Il faudra bien que les uns et les autres se mettent d'accord.»

«Un travail est en cours entre les sapeurs-pompiers SIS et les volontaires pour la centrale d'alarme, et c'est un avantage d'avoir des pompiers professionnels et des volontaires et on ne peut imaginer que le Conseil administratif refuse d'entrer en matière. La Ville devra sûrement se remettre en cause par rapport aux petites communes. On sent quelques susceptibilités et on s'aperçoit que pour la PC il y aura un concept de recrutement fédéral. L'instruction sera de compétence cantonale, ce qui est déjà fait.»

Une discussion s'instaure et la conseillère d'Etat affirme qu'elle ira dans cette affaire avec une volonté de médiateur et aussi en utilisant les compétences existantes. «Il y a une complémentarité entre les pompiers professionnels et les volontaires, cette collaboration existe déjà sur le terrain et l'application de la loi fédérale permettra de la formaliser.»

Enfin, M^{me} Spoerri réprecise que l'entrée en vigueur de la loi fédérale doit se faire le 1^{er} janvier 2004 et qu'une réunion doit avoir lieu le 27 mai pour une formalisation des conventions entre le SIS et les pompiers des communes dans la perspective de cette loi.

Un commissaire précise que le matériel et les locaux seront repris par la sécurité civile sur dix ans.

Réponse: Tout reste à négocier, les questions financières sont à résoudre, un plan financier est à mettre sur pied.

Au départ de M^{me} Spoerri, le président demande de voter tout de suite et propose une modification de l'ordre du jour. Cette proposition est acceptée par 8 oui, 1 non et 4 abstentions.

Vote de la résolution R-17

La résolution est acceptée par 8 oui (3 L, 2 DC, 1 R, 2 S) et 6 abstentions (2 Ve, 4 AdG).

M^{me} Odette Saez, rapporteur (DC). «Guerre du feu: pour enterrer la hache, il faut être deux...» En fait, on aurait dû dire: «il faut être trois»! En effet, sous l'égide du conseiller d'Etat Robert Cramer, un début de négociation a été entamée entre la Ville, l'Etat et les communes, dans le but de regrouper les différents acteurs de la sécurité, ce qui a abouti au projet «Sécurité civile Genève». Ce projet a donné lieu à de vives controverses. Le Service d'incendie et de secours (SIS) et la Protection civile (PC) ont élaboré un autre projet intitulé «Sécurité genevoise intercommunale». Les deux projets apportaient des améliorations, mais la Ville assumait trop de charges financières, les communes se plaignaient de ne pas participer suffisamment aux décisions... Enfin, après de nombreuses discussions très tendues, les relations ont été rompues.

Depuis, il faut savoir que la PC a vu ses attributions changer; maintenant, elle a surtout pour mission d'intervenir en cas de catastrophe naturelle. Par ailleurs, un travail est en cours au sujet de la centrale d'alarme qui réunit le SIS et les pompiers volontaires, dont la collaboration a toujours existé sur le terrain. Où en sommes-nous maintenant? La loi fédérale sur la protection de la population, par laquelle le Canton aura l'entière compétence en cas de sinistre, devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2004. M^{me} la conseillère d'Etat Spoerri, que nous avons reçue en commission, nous a assurés qu'elle s'engageait dans cette affaire avec une volonté de médiateur et qu'elle utiliserait les compétences existantes.

Cette résolution a été acceptée en commission par 8 oui et 6 abstentions et je vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'accepter vous aussi.

Premier débat

M. Pierre Reichenbach (L). Je pense que, dans la guerre du feu, la hache n'est pas enterrée! Ce que je sais, c'est qu'il a fallu huit séances de commission pour traiter cet objet et huit séances, c'est deux classeurs fédéraux de documents! Après l'excellent rapport de M^{me} Saez, je voudrais terminer par ce qui a été dit par M^{me} Spoerri: elle veut utiliser les potentialités qui existent. Je suis un ami du SIS depuis assez longtemps pour savoir que le niveau très haut de gamme de nos pompiers mérite cet égard. C'est un corps d'élite et on doit pouvoir mettre en exergue quelque chose dans ce sens-là. Je rappelle que tout doit être fait d'ici au 1^{er} janvier 2004. Cela brûle, cela presse et il faut absolument que le magistrat prenne toutes dispositions pour la mise en place d'un dispositif acceptable! La loi fédérale entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2004 et il ne faut pas attendre plus longtemps, parce que, autrement, on aura des problèmes innombrables qui pourraient aller jusqu'à la dissolution du SIS, qui n'est pas du tout souhaitable. En l'occurrence, M^{me} Spoerri s'est engagée à prendre en compte les compétences du SIS et je l'en remercie.

M. Pierre Maudet (R). Lorsque le groupe radical avait déposé cette résolution, elle avait provoqué beaucoup de débats lors de l'entrée en matière et, comme l'a rappelé le préopinant, de nombreuses discussions en 2000 et 2001, qui étaient des années mouvementées au niveau de la sécurité civile, compte tenu de tous les projets de restructuration de cette entité. Nous nous félicitons d'avoir lancé cette résolution, parce qu'elle a permis de mettre à plat le problème. Cela dit, on doit constater – le rapport de M^{me} Saez l'atteste – qu'on n'a pas réellement avancé en la matière et que, si guerre du feu il y a toujours, c'est une guerre larvée, une guerre bien connue qui a eu lieu dans d'autres domaines et pas uniquement dans celui de la sécurité, entre les différentes partenaires publics que sont les communes, la Ville et l'Etat.

Le hasard des circonstances fait que nous avons traité hier soir deux objets qu'il me semble intéressant de mettre en rapport avec celui-ci. Le premier, c'est cette fameuse convention sur la culture – proposition PR-257 – que M. Vaissade nous a présentée et qui témoigne d'une avancée dans le domaine de la concertation entre l'Etat et la Ville, qui sont à Genève les deux partenaires en matière de culture. Nous ne demandons pas autre chose qu'une convention de ce type dans le domaine de la sécurité à travers cette résolution R-17, qui date, je vous le rappelle, d'il y a trois ans. Où en sommes-nous à cet égard? A ce que nous sachions, nous ne sommes pas très avancés, vraiment pas! A moins que le magistrat ne nous révèle ce soir des scoops, je crois que nous n'avons pas réellement avancé et c'est dommage, parce qu'il y a là un enjeu véritable.

Le deuxième objet que nous avons traité hier soir et qui, de mon point de vue, est éclairant sur cette affaire de la sécurité, c'est la salle de gymnastique au chemin de l'Ecu, proposition PR-258. Sous la pression d'une commission et finalement d'une majorité, voire d'une unanimité de ce Conseil, le magistrat a dû se résoudre à prendre son bâton de pèlerin pour aller demander les fonds qui garantiront la pérennité d'une activité: c'est exactement ce que nous demandions aussi à travers cette résolution. Je rappelle ici que le magistrat avait, en 1999, gonflé les recettes du budget du SIS, en augmentant la part usuelle des communes de 9,1 millions à plus de 13 millions, pour exercer, avait-il dit à l'époque, une pression sur les communes. Pression légitime, du reste, puisqu'en termes de pourcentage d'interventions les communes bénéficient d'un nombre toujours croissant d'interventions. Il serait logique, avait dit le magistrat à l'époque et nous partageons ce souci, que les communes participent davantage au SIS et surtout financièrement. Mais comment pouvait-on demander aux communes de participer davantage financièrement, si on ne leur donnait pas un droit de regard supérieur au droit de regard actuel? C'était bien le problème qui se posait autour de la fondation intercommunale, autour de ces projets visant à englober en quelque sorte les communes, à travers l'Association des communes genevoises (ACG), dans l'organe de direction du SIS.

De ce point de vue là, nous ne constatons pas beaucoup d'avancées. J'attends de savoir ce que le magistrat nous dira ce soir, mais je pense que nous devons appuyer sur l'accélérateur dans cette direction. Nous sommes un peu déçus, non pas du rapport qui est excellemment rédigé, mais du résultat de ces discussions, car au 1^{er} janvier 2004, Monsieur Reichenbach l'a rappelé, la réforme sera là. Si les choses ne sont pas en ordre à cette date, c'est le Canton qui veillera, dans une loi d'application cantonale, à décider pour nous ce que deviendra le bijou de famille qu'est finalement le SIS, ce fleuron de notre collectivité publique.

Le dernier problème que j'aimerais évoquer, qui n'est pas réglé non plus et qui témoigne aussi d'une certaine forme d'attentisme de la part du magistrat, c'est celui de la caserne II, que j'ai évoqué lorsque nous avons voté le budget. On sait que la caserne des Asters est dans un état de décomposition assez avancé. On a remis un peu de peinture çà et là, mais on devra à relativement brève échéance engager des travaux de construction – probablement ailleurs que sur le territoire de la Ville de Genève – pour garantir un poste 24 heures sur 24 sur la rive droite. C'est une exigence de sécurité, on ne peut plus aujourd'hui se satisfaire de la situation actuelle. Il y a 16 sapeurs-pompiers professionnels en caserne I, à la rue des Bains, durant la nuit, de 21 h à 7 h du matin: en cas de grosse alarme, ils sont tous occupés par cette alarme et on doit mobiliser, avec un nombre d'heures supplémentaires impressionnant, des sapeurs-pompiers pour la caserne II.

Nous avons l'impression qu'on laisse ces questions de côté, qu'on laisse bouillir la marmite, alors qu'il s'agit aujourd'hui d'y répondre. En cela, nous sommes un peu déçus du travail de la commission, qui n'a pas réellement pu percer ces mystères. Voilà, Mesdames et Messieurs, je voulais, au nom du groupe radical, vous témoigner notre inquiétude qui perdure au-delà de ce rapport.

(La présidence est reprise par M. Alain Comte, président.)

M. André Hediger, maire. En l'an 2000, il y a donc eu ce projet émanant de l'Etat et de l'Association des communes genevoises concernant le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, mais aussi les pompiers volontaires et la protection civile. Grâce à ma réaction, à celle du personnel du SIS et des compagnies de volontaires, nous avons pu nous opposer au projet de l'Etat, qui voulait «accaparer» le SIS, qui, selon un accord passé avec les communes, intervient sur l'ensemble du canton. En l'occurrence, malgré les critiques et contrairement à un certain nombre de remarques, la situation a passablement évolué.

Tout d'abord, je dirai qu'aucune hache de guerre n'a jamais été déterrée! Il n'y a donc pas lieu de l'enterrer ce soir. Cependant, il est vrai que certaines per-

sonnes ont voulu, à un moment donné, faire «main basse» sur les pompiers professionnels et volontaires; rappelez-vous que, à la même période, un projet de loi émanant du Conseil d'Etat visait à une fusion Ville-Etat!

La commission des sports et de la sécurité s'est réunie en automne 2000. Durant la même période, j'ai pris contact avec mes collègues du Conseil administratif et, en octobre 2000, une rencontre entre Pierre Muller, Christian Ferrazino, l'Association des communes et moi-même a eu lieu. Entre politiques, nous entendions faire taire nos divergences et nous mettre d'accord par rapport aux pompiers et au programme de protection civile. Nous nous sommes efforcés de trouver des points de convergence et des solutions. Le 18 décembre 2000, l'Association des communes et la Ville de Genève, en accord avec le chef du Département de l'intérieur, M. Cramer, ont convenu que la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers et les responsables du SIS se réuniraient autour d'une table afin d'examiner les revendications des compagnies de volontaires demandant l'augmentation de leurs interventions dans un certain nombre de domaines. En tant que politiques, nous avons validé cette idée-là. Ensuite, il y a eu de nombreuses réunions de ce groupe de travail comprenant des pompiers volontaires et professionnels, et un rapport nous a été rendu. Nous avons validé les projets d'accords qui avaient été élaborés entre la fédération et le SIS. Les volontaires ayant demandé de pouvoir intervenir davantage, les accords proposaient leur intervention rapide dans un certain nombre de cas, par exemple le déblaiement, les inondations, la prévention, etc.

Nous avons donc validé ces accords, qui ont ensuite été renvoyés aux communes et aux pompiers volontaires. Nous attendons maintenant les réponses des communes et des compagnies de volontaires. Bien entendu, si nous avons renvoyé le dossier aux communes et aux compagnies de volontaires, c'est pour examiner les questions de matériel. Le fait que les volontaires assument un certain nombre d'interventions va nécessiter de nouvelles dépenses de la part des communes en matière de matériel. De plus, un autre point important évoqué est celui des permanences. Si les volontaires veulent effectuer un certain nombre d'interventions, il leur faudra assurer des permanences jour et nuit, durant toute l'année, 365 jours sur 365. Or, d'après les discussions qu'il y a eu, il semble que le fait d'assurer ces permanences, jour et nuit, pendant les week-ends et les vacances, pose un certain nombre de problèmes, y compris pour les piquets au central d'alarme du Service d'incendie et de secours. Je ne peux pas vous en dire plus parce que nous n'avons pas encore eu d'informations en retour des compagnies de volontaires.

Cela étant, on ne peut pas affirmer, comme le font certains, qu'il n'y a pas eu d'évolution. Il y a eu au contraire une grande évolution et une réelle entente entre la Ville de Genève, l'Association des communes, le SIS et les compagnies de volontaires. La décision définitive sera prise fin février, dès l'instant où nous

aurons les réponses de l'ensemble des communes du canton et de toutes les compagnies de volontaires, quant à ces nouvelles tâches que nous sommes prêts à donner à ces volontaires. Comme je viens de vous le dire, des problèmes se posent et certaines communes ont déjà réagi en disant que ce n'était pas possible. Mais je ne peux en dire plus, du moment que nous n'avons pas la réponse de l'ensemble des communes.

Cela pour dire qu'un travail important a été fait dans le même temps que votre commission étudiait toutes ces questions. Nous avons progressé avec l'Association des communes et, je le répète, il n'y avait pas de hache de guerre à enterrer.

Par ailleurs, un autre fait très important s'est produit l'an passé concernant la Ville de Genève et l'Association des communes. Une des propositions que j'avais faite en son temps, dans le cadre du contre-projet à la cantonalisation du Service d'incendie et de secours, était d'établir une convention entre la Ville de Genève et l'Association des communes pour créer une sorte de comité, de bureau de gestion du Service d'incendie et de secours; de la sorte, l'Association des communes, qui participe malgré tout au financement du SIS pour des montants très importants, serait associée à la gestion du SIS. Après plusieurs mois de discussion, nous avons signé, au mois de septembre de l'année passée, une convention dans ce sens et un bureau de gestion se réunira quatre fois par an. Le président de l'Association des communes, son secrétaire général, deux autres personnes du comité de l'ACG, le commandant Légeret, M. Wicky, la directrice du département des sports et de la sécurité, et moi-même, nous réunirons quatre fois l'an; de cette façon, l'Association des communes sera tenue au courant de l'ensemble des problèmes du SIS, qu'il s'agisse des locaux, du matériel ou du personnel. L'ACG a accepté avec enthousiasme cette proposition et nous avons déjà organisé une première séance au mois de décembre 2002. C'est dire que nos relations avec l'ACG et les compagnies de volontaires sont excellentes.

L'année passée, comme le prévoit la loi, l'Association des communes a examiné les comptes 2001. Avant d'être présenté à la commission des finances et à celle des sports et de la sécurité, le budget du SIS a été soumis en juin 2002 au groupe technique où sont représentés la fédération, des représentants de l'Etat et l'Association des communes. Le crédit pour les véhicules, soit la proposition PR-243, qui vient d'être voté par la commission des finances, a aussi été soumis, au printemps dernier, à l'Association des communes, qui l'a longuement discuté avec les représentants de la fédération et du Canton. M. Maudet a parlé tout à l'heure de la caserne II: or vous savez que j'avais inscrit au plan financier quadriennal un crédit d'étude pour une nouvelle caserne au Bois-des-Frères. Sur ce point, nous avons présenté diverses propositions, et notamment celle d'une future caserne au Bois-des-Frères, pour remplacer la caserne des Asters qui est en pleine ville.

Tout cela pour dire que la Ville de Genève et l'ACG tirent à la même corde; il y a donc une parfaite entente. Je ne vous dis pas, Mesdames et Messieurs, que, lors de l'assemblée générale de l'Association des communes, cela sera pareil sur le projet qui a été discuté. Comme je viens de le dire, assurer une permanence jour et nuit, 365 jours par an, pose quelques problèmes aux compagnies de volontaires. Mais cela fera l'objet d'un autre débat. Ce soir, je ne veux pas aller plus loin, car je n'ai pas à prendre position sur cette question-là...

Le président. Monsieur le maire, je vous prie de conclure, vous avez dépassé votre temps de parole...

M. André Hediger, maire. Cette question est en effet entre les mains de l'Association des communes et des compagnies de volontaires.

Voilà ce que je tenais à vous dire. Reste la question de la protection civile...

Le président. Monsieur le maire, je vous prie de conclure, vous êtes à plus de onze minutes!

M. André Hediger, maire. Je vais parler encore deux ou trois minutes, Monsieur le président... (*Protestations.*) Concernant la protection civile et les implications de la loi fédérale, j'attends de rencontrer M^{me} Spoerri. Celle-ci a annoncé à l'Association des communes qu'elle allait examiner la question de la formation qui est prévue par la loi fédérale; en janvier ou au début février, je rencontrerai donc M^{me} Spoerri.

M. Pierre Maudet (R). Je serai plus bref que l'orateur précédent, mais je vais quand même tâcher de réveiller un peu cette assemblée impassible après les propos qui nous ont été servis par le préopinant... Je suis assez stupéfait de ce que nous annonce le maire ce soir et je me demande à quoi sert notre commission des sports et de la sécurité. Nous avons achevé nos travaux de commission sur le constat que, finalement, les choses n'avaient pas beaucoup avancé, c'est ce que nous a dit la magistrate M^{me} Spoerri, c'est ce que nous avons constaté au cours de nos séances, et voilà que ce soir on nous annonce une ribambelle de nouvelles mesures qui ont notamment une incidence financière.

Monsieur Hediger, vous parliez à l'instant de l'augmentation des tâches confiées aux sapeurs-pompiers volontaires, alors je m'interroge: pourquoi a-t-on

voté l'engagement de nouveaux pompiers professionnels, par le biais du budget 2003, il y a à peine un mois? C'est une question qu'on peut se poser... Que compte-t-on faire avec ces permanences de pompiers volontaires 24 heures sur 24, s'agissant de la sécurité des quartiers? Ce sont des questions qui se posent et je regrette, Monsieur le magistrat, que vous n'ayez pas pris la peine de venir informer la commission des sports et de la sécurité de ce projet qui, semble-t-il, est en cours depuis un certain temps, alors que vous saviez pertinemment que nous travaillions sur ce dossier. Je le regrette au plus haut point.

Je regrette également que vous ne nous ayez pas informés de l'existence même de la convention de gestion! C'est là un élément politique important. Vous saviez que nous en traitions, vous saviez que nous avions des séances de commission, et voilà que vous nous annoncez la signature de cette convention de gestion. Bon, il y aura quatre séances par année, que peut-on faire en quatre séances par année? Quoi qu'il en soit, cette convention de gestion qui démarre, c'est déjà une avancée.

Pour ma part, à entendre ce que nous dit le magistrat et stupéfait par ses propos et l'incidence qu'ils peuvent avoir sur le plan financier, sur le plan de la souveraineté, de la légitimité de la Ville dans ses activités de sécurité, je demanderai que ce rapport soit renvoyé en commission. Cela de façon que nous puissions au moins auditionner le magistrat et avoir des informations sur les incidences financières, notamment, que représente la volonté affichée de confier davantage de tâches aux pompiers volontaires, ainsi que sur les progrès faits, semble-t-il, dans le cadre de la collaboration avec les communes, par le biais de cette convention de gestion. Je vous demande, Monsieur le président, de soumettre formellement au vote le renvoi de ce rapport en commission des sports et de la sécurité.

Le président. Il est 19 h 5, je demanderai à M. Hediger d'être bref, pour que nous puissions passer au vote avant la pause.

M. André Hediger, maire. Mesdames et Messieurs, je rappellerai tout d'abord que je ne suis pas à la solde de M. Maudet! J'ai été élu à l'exécutif pour mener une certaine politique et je le fais. D'entente avec mes collègues du Conseil administratif, nous avons avancé dans les négociations avec l'ACG et la Fédération des compagnies de pompiers volontaires. Par ailleurs, je n'ai pas à rendre compte, jour après jour, à M. Maudet de mon programme d'activités!

Monsieur Maudet, il est curieux de constater comment vous oubliez certains faits! Si j'ai demandé des postes supplémentaires de pompiers professionnels, alors que les pompiers volontaires vont augmenter leurs activités, c'est parce

qu'il y a eu une forte augmentation du nombre des interventions. Vous avez vu les chiffres: en 2001 il y avait déjà eu une forte augmentation des interventions et je peux vous dire qu'en 2002 il en a été de même. Le SIS a toutes les données sur fichier informatique: il y a eu 8454 interventions en 2001 et 8719 en 2002, soit une augmentation de 265 interventions. Si je vous ai demandé une augmentation du nombre des postes de pompiers professionnels, c'est notamment pour des interventions que les pompiers volontaires ne sont pas en mesure d'assurer. Les pompiers volontaires interviendront lors d'inondations, de coups de vent, ils pourront tronçonner les arbres, dégager les routes, etc.; or ce ne sont pas ces tâches qui mobilisent le plus le Service d'incendie et de secours, pris dans son ensemble.

Je suis prêt à retourner en commission, afin d'expliquer, en présence du président de l'Association des communes et de M^{me} Spoerri, la mise en place du projet fédéral relatif à la protection civile dont la Ville va être partie prenante. Nous avons entrepris des discussions à ce sujet, mais je ne vous dirai pas quel jour je vais rencontrer M^{me} Spoerri, Monsieur Maudet! Si vous voulez retourner en commission, je suis prêt; nous pourrions alors rediscuter de ce travail important, et très positif, qui a été accompli pendant une année et demie.

M^{me} Odette Saez, rapporteur (DC). A entendre M. le magistrat, je rejoins M. Maudet: nous vous entendrons en commission, Monsieur le maire, si tout le monde est d'accord dans cette salle.

Mis aux voix, le renvoi une nouvelle fois de la résolution à la commission des sports et de la sécurité est accepté par 25 oui contre 23 non (6 abstentions).

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

4474

SÉANCE DU 15 JANVIER 2003 (après-midi)
Questions écrites

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4390
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4390
3. Questions orales	4390
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 3 555 916 francs destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, machines de bureau, équipements de nettoyage, engins et équipements spécifiques pour les services de l'administration municipale – tranche 2001-2002 (PR-145 A)	4393
5.a) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 47 665 000 francs destiné:	
– pour 28 265 000 francs aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la nouvelle ligne de tramway «Acacias» sur le territoire de la Ville de Genève;	
– pour 22 575 830 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 3 175 830 francs, à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif dans le secteur de la ligne de tramway «Acacias» situé sur le territoire de la Ville de Genève (PR-210 A)	4417
5.b) Résolution de MM. Pierre Reichenbach et André Kaplun: «Non à la politique de république bananière en matière d'abattage d'arbres: qui a autorisé l'abattage des arbres à la route des Acacias?» (R-46)	4421
6. Résolution de MM. Olivier Coste, Alain Marquet, Bernard Paillard, M ^{mes} Monique Cahannes et Marie-France Spielmann: «Notre argent sale sur leurs plages: plus jamais ça!» (R-51).....	4442
7. Résolution de M ^{mes} Michèle Ducret, Hélène Ecuyer, Annina Pfund, Bérengère Rosset, MM. Alain Gallet, Jacques Mino et Robert Pattaroni: «Pour la création d'un groupe de travail ad hoc Agenda 21» (R-52)	4446

8. Motion de MM. Pierre Maudet, Bernard Lescaze, Jean-Marc Froidevaux, Jean-Pierre Oberholzer et Didier Bonny: « <i>Nulla poena sine crimine, nullum crimen sine lege!</i> (amendes inscrites au budget)» (M-320). Suite de la préconsultation	4448
9. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la résolution de MM. Guy Dossan, M ^{me} Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M ^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 12 septembre 2000, intitulée: «Guerre du feu: pour enterrer la hache, il faut être deux» (R-17 A).....	4450
10. Propositions des conseillers municipaux	4473
11. Interpellations	4473
12. Questions écrites	4474

La mémorialiste:
Marguerite Conus